

réponse à l'appel à projet pour le

# Programme d'investissements d'avenir Projet innovant pour la jeunesse

Version du 15 mai 2016



## Actions Plurielles Pour Parcours Singuliers !

Dossier de candidature du Cœur d'Hérault





## Actions Plurielles pour Parcours Singuliers

### Un programme pour la jeunesse du Cœur d'Hérault

Afin de mettre en œuvre le Défi 2 « Les Jeunes comme priorité... » du projet de territoire du Cœur d'Hérault « Le Pays rêvé... ! »

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un syndicat mixte qui regroupe 3 intercommunalités, les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, représentant 77 communes et 80 000 habitants. Créé il y a plus de 12 ans maintenant cette structure a vocation à porter des projets supra communautaires correspondant à des besoins identifiés à l'échelle du bassin de vie.

En ce sens, le Pays Cœur d'Hérault porte déjà plusieurs politiques à cette échelle : Programmes européens LEADER et Approches territoriales Intégrées, Contrat local de santé, élaboration d'un SCOT, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle...

Ces politiques territoriales correspondent d'ailleurs au projet de développement 2014-2025 que les élus et partenaires ont adopté en 2014 et qui s'intitule « le Pays rêvé ».

**L'un des 6 défis de ce projet de territoire est consacré à la jeunesse** et l'appel à projet pour le programme d'investissements d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse (programme 411) proposé par l'Etat a retenu toute notre attention car il correspond totalement à notre projet global.

Aussi, notre territoire (Sydel du Pays Cœur d'Hérault, la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault, les 3 intercommunalités et la Ville de Lodève, classée en politique de la Ville) a l'honneur de porter sa candidature à cet Appel à projet.

Outre la mise en œuvre véritable du projet politique que nous nous sommes tous fixés pour les 10 prochaines années, notre candidature porte aussi une double ambition : donner un sens à nos *actions plurielles* en décroissant les interventions et en fédérant les énergies par l'innovation d'une part, et en proposant des *parcours singuliers* à chacun des jeunes que nous nous proposons d'accompagner, quel que soit le niveau ou le sens de notre intervention d'autre part.

Enfin, notre souci permanent sera également d'articuler notre travail avec l'ensemble des politiques « supra », qu'elles soient départementales, régionales ou nationales en associant tous les acteurs à la démarche projet et en en faisant la particularité de notre dispositif d'évaluation.

Ce faisant, le Cœur d'Hérault souhaite de nouveau relever le défi de l'expérimentation et de l'innovation, cette fois à destination de ceux qui portent l'avenir de son territoire.

**Louis VILLARET**

Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

## SOMMAIRE

### Lettre de candidature

#### 1. Résumé de la candidature

#### 2. Présentation de l'AAP PIA « Projet innovant pour la jeunesse »

#### 3. Le Cœur d'Hérault, un territoire de projet

#### 4. La jeunesse en Cœur d'Hérault

#### 5 Les enjeux et objectifs d'une politique « Jeunesse » en CH

#### 6 Les actions proposées

#### 7 La gouvernance

#### 8 L'équipe projet

#### 9 L'évaluation

### ANNEXES

### BIBLIOGRAPHIE

#### **Illustrations**

*Carte du Cœur d'Hérault en Région*

*Carte du Cœur d'Hérault*

*Carte de l'indice de jeunesse du CH*

*Grille AFOM/Besoins*

*Cartographie des acteurs et dispositifs locaux*

*Schéma de Gouvernance*

*Schéma d'intervention pour l'évaluation*

## 1. RESUME

**Le Cœur d'Hérault a engagé depuis plus de 12 ans un travail de structuration autour d'un projet de territoire commun** à ses 77 communes. Récemment, le Pays a adopté un nouveau projet de territoire pour les 10 prochaines années où la jeunesse est clairement identifiée comme l'une des priorités alors que pour l'instant, il n'existe pas encore de véritable politique à cette échelle, malgré de nombreuses initiatives communales ou intercommunales.

En effet, le territoire du Cœur d'Hérault est confronté à des défis importants : Le territoire des 3 Communautés de Communes présente **un taux de chômage élevé avec le taux de croissance démographique le plus fort de la région** conjugué à une faiblesse de l'emploi salarié ce qui conduit à des mouvements pendulaires importants.

La part des jeunes au chômage est équivalente au niveau régional, mais avec des constats sur **le manque de formations locales, un niveau de formation plus bas, les difficultés liées à la mobilité, des problématiques inhérentes à la faiblesse des revenus** entraînant des difficultés et des contraintes familiales et sociales fortes. Nombre de communes sont elles classées en Zones de Revitalisation Rurale (**3 fois plus de population en ZRR que la moyenne de la Région**). Lodève est par ailleurs classé en Quartier politique de la Ville avec 33% de jeunes de moins de 30 ans. La situation des jeunes sur ce QPV est plus particulièrement dégradée.

Ces constats ont amené le territoire à réfléchir à une politique jeunesse clairement affichée dans son projet 2014-2020 avec les **4 orientations** suivantes :

- Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire,
- Replacer les jeunes au centre des dispositifs,
- Encourager les liens sociaux et intergénérationnels,
- Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité,

donnant lieu à **27 objectifs** plus opérationnels et entrant directement dans les objectifs du présent Appel à projet et même du PLAN PRIORITE JEUNESSE lancé en 2013 par le Gouvernement.

L'idée est maintenant de **se doter d'une véritable politique Jeunesse à l'échelle du Pays, politique encore peu ou pas existante** aujourd'hui, ou bien engagée de façon inégales d'un lieu à l'autre du territoire.

A travers **un programme composé de 36 actions** mise en œuvre par **13 maîtres d'ouvrage différents** regroupés autour des **6 structures « Chefs de file »** que sont le Pays, la MLJ et les 3 Communautés de Communes du Cœur d'Hérault et la Ville de Lodève, il est proposé une coordination des interventions pour une meilleure efficacité à une échelle pertinente.

La stratégie consiste à répondre aux besoins de la jeunesse (besoins identifiés au moment de l'élaboration du projet de territoire) en se reposant sur les politiques contractuelles déjà mises en place, en renforçant les services et compétences des 3 Communautés de Communes et de la Ville de Lodève -car les plus proches du terrain- et en s'appuyant sur le tissu associatif local, particulièrement dynamique en Cœur d'Hérault.

La logique d'intervention est celle d'une unité d'intervention en remettant le jeune au cœur du dispositif. De cette démarche découle une gouvernance élargie où l'évaluation sera partie prenante du dispositif de pilotage.

Concrètement, il s'agira, dans un premier temps (2017-2018) d'asseoir cette gouvernance en déployant les actions exemplaires et visibles existantes à une échelle locale à l'échelle du Pays. Puis, dans une deuxième phase (2019-2021), d'engager les actions de fonds et d'investissements qui répondent aux besoins fondamentaux identifiés.

Pour ce faire, le programme mobilisera 12,5 ETP répartis sur 13 structures partenaires pour un budget global de 13 744 861 euros, la participation de l'Etat au titre du Projet PIA étant proposé à hauteur de 5 244 230 euros, soit 38% du total.

## 2. PRESENTATION DU PIA « PROJET INNOVANT POUR LA JEUNESSE »

La présente candidature s’inscrit dans le cadre de l’appel à projets lancé par le Ministère de la Jeunesse, intitulé programme 411 « Projets innovants en faveur de la jeunesse » du programme d’investissements d’avenir, l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine étant l’opérateur pour la mise en œuvre de ce programme.

**Ce programme « est destiné à favoriser, sur un territoire donné, l’émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées. Celles-ci doivent permettre de traiter les problématiques des jeunes de façon cohérente en évitant l’écueil d’une juxtaposition d’initiatives sectorielles non coordonnées »** et vise à soutenir le

développement de projets structurants de territoires pour les jeunes de 13 à 30 ans.

Par l’objet même des attendus de cet appel à projet, celui-ci correspond à la feuille de route politique que le territoire s’est fixé en 2014 dans son projet de territoire « Le Pays rêvé » :

- prendre en compte de façon globale et cohérente l’ensemble des enjeux de la jeunesse d’un territoire (santé, culture, éducation, emploi, mobilité, citoyenneté...).
- reposer sur la concertation et l’association des acteurs publics et privés du territoire, et particulièrement des jeunes eux-mêmes,
- se doter des moyens de pilotage et de coordination opérationnelle favorisant la recherche d’une plus grande efficacité des actions développées.

## 3. LE CŒUR D’HERAULT, UN TERRITOIRE DE PROJET

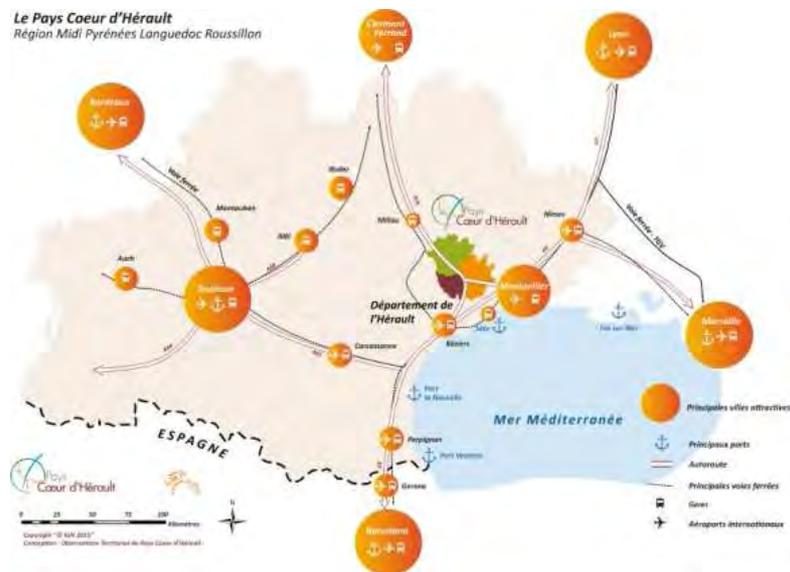
### Le Cœur d’Hérault, un territoire attractif ...

Regroupant trois communautés de communes (Vallée de l’Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac), le territoire du **Pays Cœur d’Hérault** représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants en 2016 (76 566 habitants - chiffre INSEE basé 2013) situé à égale distance entre les agglomérations de Montpellier et de Béziers.

Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d’une forte attractivité grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d’un cadre de

vie préservé (Présence de 3 Grands sites « Saint Guilhem le Désert et Gorges de l’Hérault », « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze », « Cirque de Navacelles »). Une partie du territoire appartient au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l’agropastoralisme.

En cela, le Cœur d’Hérault est aujourd’hui un territoire qui fait l’objet de nombreux développements touristiques, résidentiels ou économiques.



Carte 1 : Le cœur d’Hérault dans la Grande Région

### **... à la dynamique démographique exceptionnelle...**

L'une des conséquences de cette position particulière du Cœur d'Hérault est un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région, avec un taux annuel de + 2,6% depuis plus de 10 ans, certaines communes connaissant des taux de 5% par an !

Une attractivité qui implique de rapides transformations sociales (accueil de

nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés.

### **... mais avec des éléments de fragilité qui perdurent**

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourg, précarité énergétique et de mobilité... Sans doute en raison de la proximité de l'agglomération montpelliéraine, l'économie,

dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault.

### **Plus de 12 ans d'organisation sous forme de « Pays »...**

Fort de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Cœur d'Hérault, les élus et acteurs du Cœur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens : rassemblés depuis plus de 12 ans au sein d'un Pays, le Pays Cœur d'Hérault, les communautés de communes et les acteurs locaux ont proposé de travailler à l'échelle d'un territoire pertinent pour mieux accompagner la transformation du territoire.

A cette échelle, certains grands équipements deviennent possibles et permettent de mieux satisfaire les besoins des habitants (services de santé, piscine...). C'est d'autant plus vrai si l'on s'inscrit dans une perspective de développement durable où la relocalisation des emplois, la préservation et la valorisation des ressources locales, la volonté de réduire la pollution et la perte de temps dans les transports... deviennent des priorités.

Regroupées autour d'un syndicat mixte, les trois Communautés de Communes ont proposé un premier projet de territoire 2003-2013 avec la mise en place de projets structurants : mise en place d'un Contrat

local de santé, animation d'une Agence de développement économique avec les services économiques des trois communautés de communes, gestion d'une pépinière d'entreprises, lancement d'un SCOT, mutualisation de la promotion touristique « Cœur d'Hérault », gestion d'un premier programme LEADER intitulé « Convivencia », élaboration d'un Plan Climat Energie territorial, labellisation d'un Agenda 21 local...

Le bilan de l'action du Pays sur ces 10 premières années est largement positif avec la réalisation d'un programme d'actions d'un montant de 100 millions d'euros permettant des investissements de fonds (équipements touristiques (grands sites), culturels, de loisirs ou économiques) contribuant à la relocalisation de l'économie locale.

Cette dynamique a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un nouveau projet de territoire sur la base d'un diagnostic partagé durant toute l'année 2013. Ce travail de concertation a débouché sur un nouveau projet de territoire à l'« Horizon 2025 » (cf annexe 1).

Annexe 1 : Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025

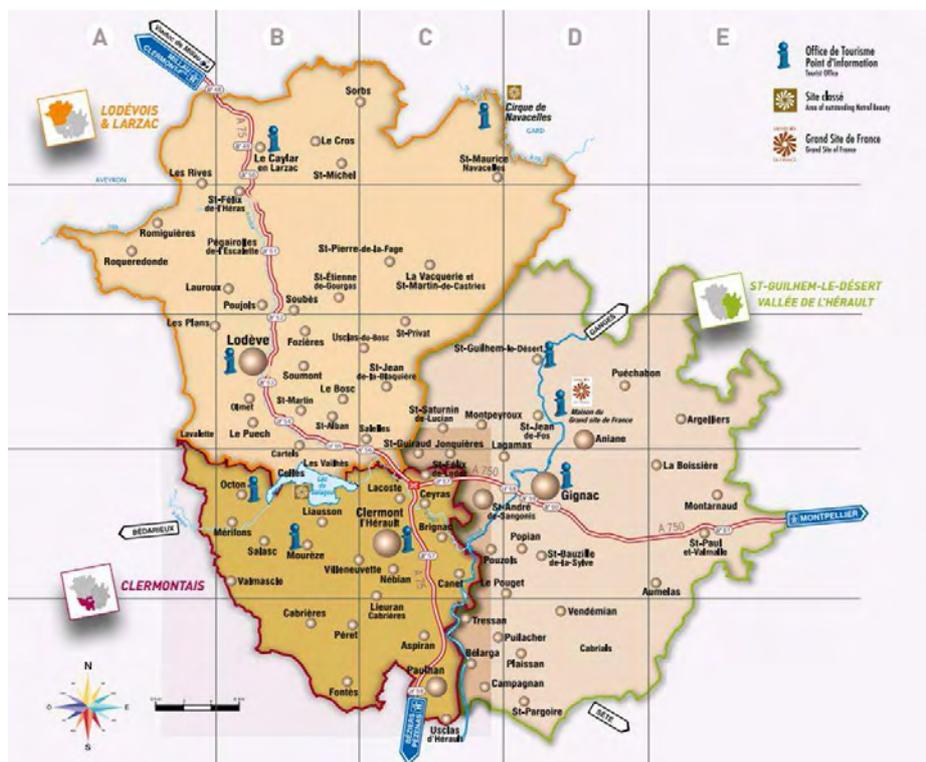
### Des partenariats et une participation soutenue des élus et de la société civile...

La structuration « Pays » et son antériorité de plus de 10 années permettent une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la **gouvernance même du Pays**, qui inclut les représentants des trois communautés de communes et des chambres consulaires à voix délibérative (comité syndical). Celui-ci organise régulièrement des Conseil des maires (dans le cadre du SCOT) et structure son action au sein de commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et professionnels du territoire,
- avec **l'Agence de développement économique** et la pépinière d'entreprises qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix de la TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,
- avec le **Comité de programmation LEADER**, qui associe des représentants élus et des représentants du secteur privé (chambres consulaires et structures de l'accompagnement agricole, collèges du Conseil de développement et associations représentatives...)
- ou avec le **Conseil de développement du Cœur d'Hérault** qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale.

Au-delà du fait institutionnel, le territoire se caractérise par une vie associative pleine d'initiatives et d'innovations sociales assez exceptionnelle de par sa densité, et développant des valeurs de solidarité. Le Pays s'appuie souvent sur ces initiatives locales pour démultiplier son action de développement.

Carte 2 : Le territoire du Cœur d'Hérault



### 4. LA JEUNESSE EN CŒUR D'HERAULT : UN DEFI A RELEVER !

#### Une jeunesse dont le poids démographique augmente

Avec 26 000 personnes de moins de 30 ans en 2016, c'est plus du tiers de la population du Cœur d'Hérault qui est concerné

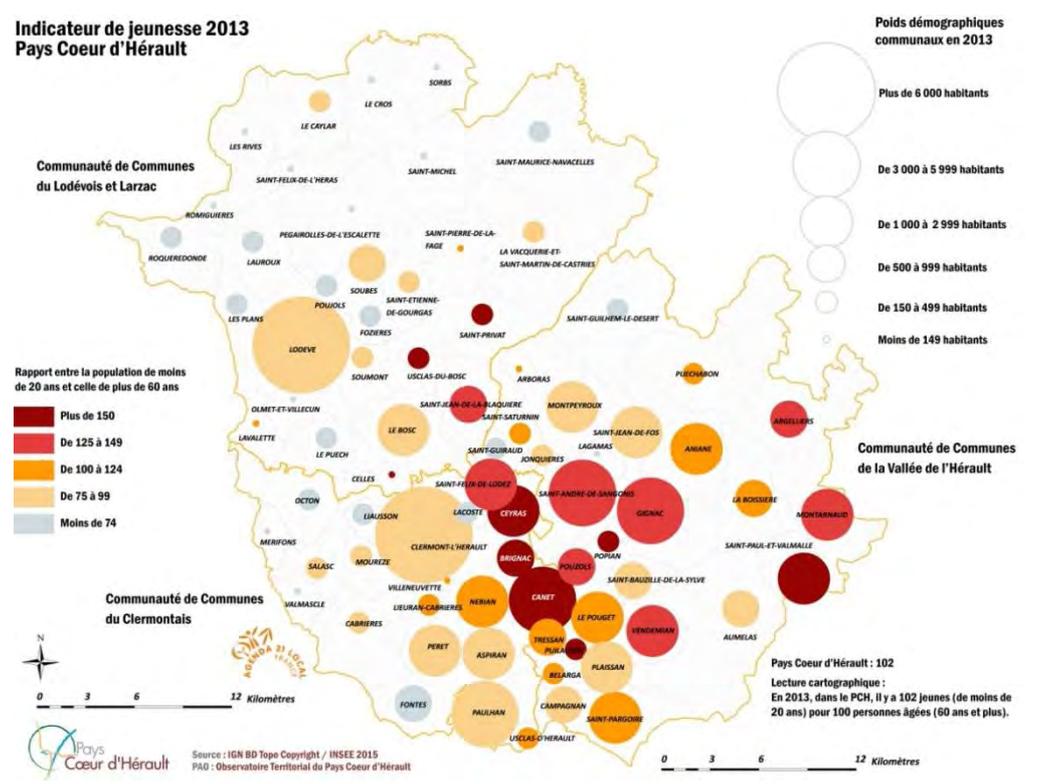
directement par une politique Jeunesse sur ce territoire. Mais ce chiffre cache quelques contrastes :

- les **10-30 ans** sont moins nombreux en Cœur d'Hérault (20,78%) que dans l'Hérault (25,19%) ou en France (24,19%).
- pour la **tranche 10-14 ans**, on fait le constat contraire : elle est **mieux représentée en Cœur d'Hérault** (6,82%) que dans l'Hérault (5,77%), voire en France (6,18%)
- Ce sont les **20-24 ans** qui sont les plus sous représentés en Cœur d'Hérault par rapport au reste du territoire national (lieux de formations supérieures sur Montpellier ou hors département).

Annexe 2 : statistiques INSEE pop. jeunes

Comme les soldes migratoires, les communes les plus jeunes se localisent principalement dans la Vallée de l'Hérault, directement connectée à l'A750 vers le montpelliérain ou le biterrois par l'A75.

Compte tenu de la dynamique démographique exceptionnelle du territoire qui poursuit sa très forte progression, on peut facilement supposer que la tranche d'âge la plus représentée et la plus jeune (10-14) va venir grossir la proportion, ou au moins, l'effectif global des 13-30 ans. Une politique jeunesse à l'échelle du territoire est donc bel et bien nécessaire compte tenu de ces tendances lourdes liées au solde migratoire hors normes.



Annexe 3 : indice jeunesse en France INSEE

Carte 3 : indice de jeunesse du Cœur d'Hérault

### **Des services à la population qui peinent à suivre la demande sociale**

Les besoins en équipements et services sont réels et il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de répondre efficacement à la croissance démographique malgré une mobilisation importante. Les écoles du premier degré sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire et même si le territoire comptabilise 7 collèges, deux polarités émergent pleinement : Lodève et Clermont l'Hérault, ces deux villes disposant aussi de lycées (public/ privé). Notons la présence d'un enseignement agricole à Gignac et à Clermont l'Hérault. Le Centre d'Information et d'Orientation du bassin d'éducation se situe à Pezenas et on compte seulement des présences ponctuelles de conseillers d'orientation dans les établissements scolaires. Les organismes de formation présents répondent essentiellement aux actions du Programme Régional de Formation volet « Mobilisation ». Peu d'actions de formations qualifiantes sont organisées sur le territoire.

Compte tenu des caractéristiques socio-économiques du Cœur d'Hérault (taux de

chômage élevé, faible qualification de la main d'œuvre, précarité plus élevée...), le public jeune est l'une des catégories les plus exposées aux problèmes du quotidien : offre de formation encore trop réduite et pas toujours qualifiante, taux de chômage plus important, accès aux droits plus compliqué, accès réduit au logement, précarité énergétique et freins à la mobilité... ce qui peut aussi avoir comme conséquence une augmentation des risques sociaux (incivilité, isolement) ou de santé (addictions, renoncement aux soins, souffrance psychique...).

Dans le même sens, en matière de santé, si le Contrat local de santé actuellement en cours, s'attaque directement à la mise à niveau de certains équipements et services de santé (permanence des soins, pédopsychiatrie, accès aux droits, santé et environnement...), on constate encore des problématiques d'accès aux soins (faible nombre de spécialistes, pic de départs à la retraite des médecins généralistes, avenir préoccupant de la psychiatrie adulte...).

### **Une économie présentielle très marquée, une majorité de petites entreprises**

Malgré un fort potentiel local, la situation économique du Cœur d'Hérault est préoccupante : le taux de chômage (14,6% recensé sur l'agence Pôleemploi Clermont-Lodève, 19,7% sur Lodève) est supérieur à la moyenne nationale (10,3% de la pop active en France) et on note un niveau de qualification généralement peu élevé. On constate d'ailleurs l'insuffisance de l'offre de formation au niveau territorial (peu de formations qualifiantes techniques) même si depuis 10 ans de gros efforts ont été faits pour faire évoluer l'offre et l'adapter aux besoins des entreprises.

C'est l'économie présentielle, directement induite par la dynamique démographique, qui permet la création d'emplois en Cœur d'Hérault. Avec ses pôles diversifiés et répartis sur le territoire, le bassin commercial du Pays répond aux besoins

courants des populations résidentes ou de passage mais l'évolution de l'appareil commercial en dehors des centre-bourgs entraîne aussi des changements dans les comportements d'achats qui désertent les centres-bourgs.

Toutefois, le Pays possède un « appareil » économique adapté à sa physionomie avec 12 702 établissements recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La taille des établissements en Pays Cœur d'Hérault est très faible : 70% des entreprises n'ont pas de salariés, 90% ont moins de 10 salariés.

Dans le même temps, la pérennité des établissements pose problème : sur le Pays Cœur d'Hérault, seulement 67% des entreprises créées en 2010 subsistent dans le recensement de 2011 !

Si les compétences en termes d'encadrement des porteurs de projets et candidats à l'entreprenariat existent bel et bien sur le territoire (chambres consulaires, services «éco» des Communautés de Communes, Agence économique du Pays, organismes d'accompagnement...), la nécessité d'une meilleure fluidité entre intervenants, sur les dispositifs d'aide aux entreprises et sur l'accès à l'information est à encourager.

### **Un quartier « Politique de la ville » à l'image des autres centre-bourgs,**

La fragilité de Lodève est reconnue par son intégration dans la liste des villes retenues au titre de la « politique de la ville » (QPV). Le périmètre concerné dans la nouvelle géographie est le « centre-ville » de Lodève.

Ainsi, l'analyse de la situation Lodévoise traduit une population aux revenus très modestes : 65 % des foyers fiscaux sont non imposables, 28 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenu (18 % dans l'Hérault), un indice de chômage estimé à 28% sur la ville avec un taux de chômage des jeunes quant à lui très élevé de 41%.

La question de la politique de la ville est indissociable de celle de l'immigration. Sur Lodève, 11 % de la population communale est recensé comme immigré (jusqu' à 16% dans le QPV) contre 8,9 % dans l'Hérault.

Sur Lodève, les taux de retards scolaires importants, 15,1% en 6ème (contre 12 % dans l'Hérault) et 19,2 % en 2° (10 % dans l'Hérault), illustrent des difficultés réelles d'apprentissage. De même, la proportion de

46,6 % de « non diplômés de 15 ans et plus » (35 % dans l'Hérault) vient renforcer les difficultés des jeunes à accéder à un emploi.

La précarité de la population locale se ressent également dans le domaine des loisirs, de la culture et du cadre de vie avec une difficulté d'accès, ces pratiques étant considérées par les familles en difficulté comme non prioritaire.

Par ailleurs, le QPV présente des fragilités en matière d'habitat (habitat très dégradé, précarité énergétique, vacance de logements, forte rotation,...) et d'activité économique (friches commerciales, dominance de TPE, manque de modernisation des entreprises...).

Toutefois, ce que l'on observe de manière critique sur Lodève se retrouve sur les autres centres bourgs du territoire : Clermont-l'Hérault, Gignac, Aniane, St André de Sangonis...

Annexe 4 : Etat des lieux QPV de Lodève

### **des jeunes non qualifiés et en situation de précarité ...**

Au sein même du territoire plus on s'éloigne de la métropole plus on observe une fragilité du revenu des ménages : revenu médian à Aniane 18 120€, Gignac 15400€, Clermont 14 800€, Lodève 13 515€. Les revenus nets mensuels du bassin de Lodève sont parmi les 3 plus faibles (par bassin) de la région et 39% des allocataires CAF vivent sous le seuil de

pauvreté (12% de la population est dépendante des minima sociaux).

Une situation qui rejaille sur les plus jeunes : ainsi, pour les demandeurs d'emploi de moins de 24 ans et par comparaison entre les 18 bassins d'emploi de la Région, le territoire est très contrasté :

Annexe 5 : Analyse INSEE Hérault et son cœur

Annexe 6 : diagnostic partagé MLJ Pôle emploi

#### **Les +**

- 1<sup>er</sup> en termes d'évolution démographique et sur le taux de jeunes de moins de 15 ans
- 1<sup>er</sup> sur la réussite au baccalauréat (pour les jeunes dans la tranche d'âge qui atteignent ce niveau car de nombreux jeunes suivent des filières professionnelles)

#### **Les -**

- 3<sup>ème</sup> sur les emplois non salariés (donc avec peu d'emplois salariés)
- 16<sup>ème</sup> sur 18 pour la taille de l'offre de formation Initiale et 16<sup>ème</sup> sur 18 pour l'offre de formation continue
- Dans le droit fil du classement précédent : 17<sup>ème</sup> sur 18 pour le taux d'ouvriers non qualifiés et 17<sup>ème</sup> sur 18 pour le taux de chômeurs non diplômés.

Ainsi, les grilles AFOM produites pour ces éléments de diagnostic font clairement apparaître les besoins du territoire dans le domaine de l'employabilité des jeunes (*voir page suivante*).

**Les quatre principaux freins à l'emploi** sur le territoire sont :

- La faiblesse d'emplois salariés,
- La faiblesse de l'offre de formation qualifiante même si les jeunes font preuve de mobilité,
- Les problèmes inhérents aux déplacements,
- le niveau de diplôme / qualification des jeunes et d'orientation par « défaut » (**51 % des jeunes D.E. ont au moins le Bac contre 75% dans l'Hérault !**) au regard du niveau de qualification recherché par les entreprises.

Annexe 7 : Les  
jeunes demandeurs  
d'emplois du CH  
mars 2016

### **...mais un réseau d'acteurs jeunesse dynamique et impliqué dans la réflexion**

Comme évoqué dans le chapitre 3 *le Cœur d'Hérault, un territoire attractif*, ce dernier se caractérise par une vie associative pleines d'initiatives et d'innovations sociales. Que ce soit dans le conseil de développement du Pays, dans le conseil citoyens du Contrat de Ville de Lodève, dans le Réseau Santé Jeunes ou à l'éco-parlement des jeunes... les associations du territoire sont très présentes et actives aussi bien dans l'implication sur la gouvernance que dans la mise en place d'actions de terrain.

Elles ont la particularité pour la plupart d'entre elles de développer des actions sur plusieurs lieux du territoire et sont amenées à recevoir des subventions par les différentes collectivités locales.

La mise en place d'une politique jeunesse intégrée devra permettre de leur donner un cadre structurant et cohérent.

**Chacune des 3 communautés de communes a pris la compétence jeunesse**, à des moments différents sur des contenus différents. Chacune, également a signé un **Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault (PLAJH)** avec le Conseil départemental de l'Hérault (plan triennal) prévoyant un appui à la mise en place d'une politique jeunesse (cette contractualisation a d'ailleurs été repéré comme pratique remarquable par le CGET cf « *Cadre de*

*référence - La jeunesse, une priorité transversale* » - août 2014). Ainsi, dans le cadre de la mise en place de leur PLAJO (ou en amont pour le Lodévois et Larzac), les équipes des services « jeunesse » ont mis en place :

- Pour le Clermontois : un Réseau Jeunes
- Pour la CCVH : un Réseau Jeunesse
- Pour le Lodévois et Larzac : Réseau des acteurs jeunesse

A noter également que le Contrat de Ville de Lodève est considéré comme **le seul Contrat de l'Hérault a avoir aussi bien intégré une approche Jeunesse dans sa politique.**

La **cartographie des acteurs** (non exhaustif) montre certes, la **multiplicité des acteurs et des dispositifs** présents sur le terrain, ce qui justifie le présent programme qui vise justement à une meilleure coordination et efficience des politiques publiques, mais montrent aussi la **mobilisation des collectivités locales associées à un dynamisme hors norme du tissu associatif**. En revanche, malgré la présence de nombreux acteurs économiques, ceux-ci sont encore trop peu mobilisés sur les politiques Jeunesse existantes. Dans ce cadre, l'Agence de développement économique, portée par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, devra travailler avec ses Clubs locaux d'entreprises.



ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES
<p><b>Territoire</b></p> <p>Un espace directement connecté aux grands pôles urbains, la « <i>Métropole en réseau</i> » et « <i>l'avant-Pays</i> », et à proximité immédiate du « <i>quadrilatère languedocien</i> » avec deux axes autoroutiers structurants (A75 et A750).</p> <p>Un maillage dense de bourgs et de villages donnant une <b>physionomie multipolaire au territoire, chaque pôle disposant d'un poids démographique</b> similaire ; <b>bon niveau d'équipement de services</b> plutôt bien réparti sur le territoire</p> <p><b>Réseau de Transport en commun bien connecté</b> à la métropole.</p> <p>Une <b>dynamique démographique positive</b> et une population qui rajeunit</p> <p><b>Un tissu essentiel d'acteurs de la santé</b> oeuvrant en proximité dans le champ du droit, du soin et de la prévention</p> <p><b>Un Contrat Local de Santé 2013-2017</b> visant à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs oeuvrant dans ce domaine</p> <p><b>Des acteurs mobilisés</b> autour de la jeunesse et des personnes âgées</p> <p><b>Nombre d'entreprises en augmentation</b> constante, <b>économie préentielle</b> dynamique et socle important de production agricole (25% des établissements du CH).</p> <p><b>Des sites et paysages remarquables</b> : 3 Grands Sites, sites inscrits faisant partie du périmètre inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco.</p> <p><b>Un vignoble tourné vers l'excellence</b>, une vraie dynamique agritouristique, une offre en activités de pleine nature quasi complète</p> <p><b>Une vie culturelle et associative dynamique, avec un grand nombre d'acteurs</b></p> <p><b>Un espace de travail, de gouvernance et de projet à l'échelle du bassin de vie</b>, le Pays ; des <b>outils territoriaux opérationnels</b> menant des réflexions à l'échelle du territoire</p> <p><b>Des habitudes de travail en commun depuis plus de 10 ans</b> à l'échelle du Pays</p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p><b>Services et espaces dédiés à la jeunesse</b> dans chaque Communautés de Communes.</p> <p><b>Dynamisme et mobilisation des acteurs</b> et des dispositifs</p> <p><b>Nombreux clubs et associations</b> sportives, sociales ou d'éducation au territoire</p> <p><b>Garantie Jeunes</b> pour développer l'accès à l'autonomie</p> <p><b>Echelle du Pays pertinente</b> pour décloisonner les pratiques</p> <p><b>Partenariat alternance</b> pour dynamiser l'apprentissage</p> <p><b>Un Contrat Local de Santé</b> comprenant un axe fort sur la santé des jeunes</p> <p><b>Des structures et des dispositifs dédiés à la santé des jeunes</b> (Espace Santé Jeunes, Réseau Santé Jeunes, Consultations Jeunes Consommateurs, Centre de Planification et d'Education Familiale, Pôle pédiatrique et pédopsychiatrique...etc)</p>	<p><b>Territoire</b></p> <p><b>Centres-bourgs en souffrance</b> : présence de <b>logements</b> « indignes », accessibilité aux commerces, vieillissement du parc immobilier, précarité énergétique forte...</p> <p><b>Mode de déplacement doux pas développé</b>, des difficultés de mobilité notamment pour les publics fragiles</p> <p><b>Une population en situation de précarité</b> notamment les <b>publics les plus fragiles</b> (jeunes, personnes âgées...)</p> <p><b>Un chômage au dessus de la moyenne</b> départementale lui-même au dessus de la moyenne nationale</p> <p><b>Un manque de qualification et de formation des demandeurs d'emploi ; une offre de formation initiale et continue insuffisante</b>, voire inadaptée à l'évolution des besoins des entreprises et des salariés</p> <p><b>Difficulté à réaliser des parcours résidentiels complets</b> ; une offre très <b>orientée sur la maison individuelle</b></p> <p><b>Des inégalités d'accès à la santé</b> (spatiales, sociales...), des carences dans l'offre de soins et de prévention et des ruptures observées dans les parcours de santé notamment des publics fragiles</p> <p><b>Absence de politique jeunesse globale</b> à l'échelle du territoire</p> <p><b>Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois</b> (90% de TPE)</p> <p><b>Un modèle économique associatif à consolider</b></p> <p><b>Accès de plus en plus difficile au foncier agricole</b></p> <p>Un accompagnement vers la <b>professionnalisation des acteurs à améliorer</b>.</p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p><b>Manque d'intérêt pour le bénévolat</b></p> <p><b>Manque de synergie</b> et d'implantation des clubs sportifs</p> <p><b>Difficultés pour impliquer les parents et élus</b> sur la jeunesse</p> <p><b>Manque de valorisation des actions par et pour les jeunes</b></p> <p><b>Problème de mobilité</b> intercommunale et psychologique</p> <p><b>Fracture familiale / Familles monoparentales</b></p> <p>Désengagement éducatif des parents vers les aînés</p> <p><b>Généralisation des emplois précaires</b> et augmentation de la précarité</p> <p><b>Inadéquation des emplois en offre et demande</b></p> <p><b>Iniquité territorial d'accès à la culture</b></p> <p><b>Manque d'activités de loisirs</b></p> <p><b>Manque d'Hébergement</b> temporaire et mal logement</p> <p><b>Manque de CFA</b> interprof et d'employeurs volontaires</p> <p><b>Difficulté d'accès à la santé (accès aux droits, aux soins, et à la prévention)</b></p> <p><b>Des jeunes en souffrance psychique</b> qui ne relèvent pas nécessairement d'une prise en charge lourde mais qui auraient besoin d'un accueil et d'une écoute adaptés à leur situation, des carences et des ruptures dans le parcours santé mentale des jeunes</p> <p><b>Problématiques rencontrées par des jeunes</b> (ou leur entourage) consommateurs de substances psychoactives ou ayant des dépendances comportementales</p> <p><b>Manque de programme de prévention santé</b> global, concerté et pluri-annuel en milieu scolaire et hors milieu scolaire, des acteurs parfois isolés sur cette thématique</p>	<p><b>Territoire</b></p> <p><b>Arrivée de nouvelles populations jeunes</b> et brassage des générations</p> <p><b>Une répartition multipolaire</b> de l'activité économique et de la population</p> <p><b>Proximité immédiate du bassin de consommation</b> montpelliérain et positionnement sur l'arc Sud Europe</p> <p>Présence de <b>structures agissant déjà à l'échelle du territoire</b> : Pays, MLJ, Comité local pour le logement social Jeune, Maison de l'emploi...</p> <p><b>Réflexion en cours ou approuvées</b> sur des stratégies de fonds à l'échelle du territoire : parcours résidentiels, mobilité, SCOT, PLH, développement économique, Fleuve Hérault, Centre Hérault (déchets)</p> <p>Des réflexions en cours ou à mener dans le champ de la <b>santé globale</b> (personnes âgées, santé mentale, accès aux soins, télémédecine...), avec la perspective éventuelle d'un <b>deuxième Contrat local de santé à partir de 2018</b></p> <p><b>Des outils de développement économique en action</b> (hôtels et pépinière d'entreprises, agence éco...)</p> <p><b>La culture et le patrimoine, porteurs de l'identité du territoire</b> et constituant un levier pour le développement économique.</p> <p><b>Des savoir faire et connaissances à mobiliser</b> pour adapter le territoire et ses activités aux exigences sociétales et au changement climatique (pratiques agricoles, construction...)</p> <p><b>Un espace de coopération culturelle à l'échelle du bassin de vie</b> entre opérateurs (notamment ComCom) ex : CTEAC en cours</p> <p><b>Des communautés de communes organisées</b> autour de projets de territoire et disposant de <b>capacités renforcées en matière d'ingénierie de projets</b></p> <p><b>Un projet de territoire partagé</b> à l'échelle du territoire articulé avec les Projets de territoire des Communautés membres, reconnu <b>Agenda 21</b>, qui démarre ; <b>une gouvernance déjà existante</b></p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p>Développement du <b>Service civique</b> (pas uniquement pour les jeunes diplômés)</p> <p><b>Présence d'un QPV</b> à Lodève</p> <p><b>Projet de résidence sociale éclatée</b></p> <p><b>Projet de plates-formes connectées</b></p> <p><b>Des entreprises mobilisées et en réseau</b></p> <p>Présence de Comités de <b>jumelage, de chantiers internationaux...</b></p> <p>Projet <b>d'espaces de concertation participative</b></p> <p>Développement du <b>co-voiturage</b></p>

MENACES	ENJEUX	BESOINS Jeunesse
<p><b>Territoire</b></p> <p>Une <b>dégradation des éléments d'attractivité et de qualité</b> de vie du territoire</p> <p>Une configuration urbaine récente qui augmente le <b>recours à la voiture individuelle et les déplacements</b>, et les risques de précarité à la mobilité, une <b>banalisation du cadre de vie</b></p> <p><b>Paupérisation de la population</b> (taux de minimaux sociaux élevé, présence d'un secteur prioritaire pour la politique de la Ville, Lodève) notamment en centre ville.</p> <p><b>Eventuelle inadéquation entre augmentation de la population et accès aux services</b> pour tous (petite enfance, formation, santé, sports, emploi...)</p> <p><b>Dégradation des conditions « d'employabilité » des salariés</b> (déficit de formation, inadéquation aux offres d'emploi...)</p> <p><b>Effets pervers de l'économie présente</b></p> <p><b>Réduction des financements</b> en faveur des entreprises et des associations</p> <p><b>Difficultés de mobilisation des soutiens aux porteurs de projets</b></p> <p><b>Des équipements culturels vieillissants</b> ou quelquefois inexistant</p> <p><b>Concurrence possible entre acteurs du territoire</b> sur le bassin de vie ou de consommation</p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p>Faiblesse de qualification des jeunes devient un <b>handicap pour le territoire</b></p> <p>Les jeunes qualifiés <b>désertent</b> le territoire</p> <p><b>Des dispositifs</b> pour la jeunesse <b>trop ciblés et pas toujours coordonnés</b></p> <p>Des <b>ségrégations socio-spatiales</b> qui créent des parcours à vitesses très différenciées, des fractures sociales et spatiales</p> <p><b>Inadéquation besoin des TPE</b> et jeunes en échec (rôle social des TPE limité)</p> <p><b>Sédentarisation des jeunes</b> et installation dans une <b>précarité</b></p>	<p><b>Territoire</b></p> <p><b>Conserver l'attractivité du territoire et sa configuration multipolaire</b> adaptée aux modes de vie moderne</p> <p>Maitriser le développement du territoire <b>et réussir l'accueil des nouvelles populations</b></p> <p><b>Une adéquation</b> à trouver entre les <b>besoins en services</b>, leur accessibilité, leur qualité... et les caractéristiques de la <b>population</b> (croissance, précarité...).</p> <p><b>Une place à définir pour les publics prioritaires</b> (jeunes, personnes âgées...) dans le développement du territoire : des forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte</p> <p><b>Une politique de santé globale</b> à poursuivre et à renforcer, notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé</p> <p>Se doter d'une <b>offre foncière et bâtie économique adaptée et complète</b> pour l'installation ou le développement des entreprises</p> <p>La <b>culture et le patrimoine, socle de l'identité du Cœur d'Hérault</b></p> <p><b>Impliquer les habitants</b> dans les projets du territoire (tourisme, patrimoine, culture)</p> <p>Conserver ou devenir un véritable <b>pôle culturel</b> par une <b>coopération culturelle renforcée</b> et une mise à niveau des équipements</p> <p><b>Accès au foncier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs</b> pour assurer le renouvellement des générations</p> <p><b>Proposer des échanges avec les territoires voisins</b></p> <p>Conserver et rebondir sur les <b>démarches et méthodes développées dans le cadre de l'Agenda 21</b> : gouvernance, participation, équité sociale, transversalité...</p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p><b>Soutien à la parentalité</b></p> <p><b>Mutualisation et fusion des dynamiques</b> et des moyens</p> <p><b>Positionnement vis-à-vis de la Métropole</b> voisine</p> <p><b>Rôle sentinelle</b> qui fait remonter les problématiques de terrain pour ce projet</p> <p><b>Développement économique</b></p> <p><b>Attractivité</b> pour les <b>entreprises</b></p> <p><b>Rénovation urbaine</b></p> <p><b>Parcours du jeune</b></p> <p>Développement de <b>l'ouverture au monde</b></p> <p><b>Mobilité pour tous</b></p> <p><b>Implication des habitants</b> au niveau de la <b>citoyenneté</b></p> <p><b>Décloisonnement, transversalité</b></p> <p><b>Liens intergénérationnels</b></p> <p><b>Accès à la santé</b></p>	<p><b>Sur le parcours éducatif</b> : Avoir une approche partagée sur la question du décrochage scolaire, éviter les ruptures de parcours en faisant du lien avec les actions Aide aux devoirs, les établissements scolaires, et les structures d'insertion...</p> <p><b>Sur l'engagement des jeunes</b> : Créer des actions permettant d'améliorer la participation des jeunes aux décisions les concernant (Comité participatif, Parlement des jeunes)</p> <p><b>Sur l'accès à l'autonomie</b> : répondre au principe du droit à l'accompagnement (loi du 18/01/2005), en mettant en oeuvre le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi dans une politique territoriale intégrée et prenant en compte les dimensions suivantes : éducation, formation, logement, emploi, santé, mobilité, culture</p> <p><b>Sur l'accès à l'alternance / la formation</b> : création d'un CFA interprofessionnel sur le territoire</p> <p><b>Sur l'accès à l'emploi</b> : Mettre en place les dispositifs de politiques publiques pour l'emploi en les articulant avec les partenaires du monde économique, développer des actions de promotion sur le secteur de l'ESS, créer une pépinière d'initiatives / jeunes</p> <p><b>Sur le parcours locatif</b> : concrétiser le projet Résidence sociale éclatée portée par le CLLAJ depuis 2010</p> <p><b>Sur la mobilité</b> : mettre en cohérence sur le territoire les différentes initiatives déjà prises et créer un lieu ressource et de promotion des actions mobilité locale, nationale, internationale</p> <p><b>Sur l'accès aux droits et à un parcours de santé</b> : amplifier et diversifier les actions portées par l'ESJ du Cœur d'Hérault, travailler notamment dans les domaines de la prévention, de l'accès aux droits et aux soins et de la santé mentale</p> <p><b>Sur l'accès à la culture</b> : amplifier et développer les actions pour les jeunes dans le CTEAC du Cœur d'Hérault</p> <p><b>Sur l'accès aux activités physiques et sportives</b> : répondre aux besoins déjà identifiés par Hérault Sports et les services jeunesse des communautés de communes</p>

Pages précédentes :  
Grille AFOM, enjeux  
et besoins issus du  
diagnostic préalable

## 5. LES ENJEUX ET OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE « JEUNESSE » EN CŒUR D'HERAULT !

### Un programme sur la Jeunesse qui s'inscrit dans la réalisation du projet de territoire

Aboutissement d'un long processus d'évaluation, de réflexion et de concertation, la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 « Horizon 2025 » a fait l'objet d'une approbation par les élus du Pays Cœur d'Hérault et de tous les acteurs locaux, lors d'une séance solennelle le 6 décembre 2013 au Caylar.

Cette Charte, paraphée par les Présidents des 3 Communautés de Communes, la présidente du Conseil de développement, les représentants des 3 Chambres consulaires, du Président du Conseil Départemental de l'Hérault, du Président de la Région Languedoc-Roussillon, et par le Député, devant Mme La Sous-préfète de Lodève, représente le projet du territoire Cœur d'Hérault pour les 10 prochaines années.

Elle détermine 6 priorités d'engagements pour notre territoire sous forme de « Défi » :

- **Défi n°1 : Une terre d'accueil et de rencontres**
- **Défi n°2 : Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer**
- **Défi n°3 : L'économie et l'emploi**
- **Défi n°4 : L'agriculture**

- **Défi n°5 : L'exigence environnementale**
- **Défi n°6 : Urbanisation, logement et mobilité**

La stratégie du programme proposé dans cette candidature vient conforter ce projet politique, et notamment son Défi 2, porté par les collectivités et tous les partenaires réunis au sein du Pays Cœur d'Hérault. L'articulation avec la politique de la ville engagé à Lodève est clairement établie dans le Programme d'action. De façon plus détaillée, le Défi 2 propose 4 grandes Orientations et 27 Objectifs Opérationnels. Enfin, le programme d'actions se propose d'être en résonance avec les mesures nationales au regard des 13 Chantiers du PLAN PRIORITE JEUNESSE.

**Le présent programme permet de répondre à la quasi-totalité des Objectifs opérationnels du Défi 2 de notre projet de territoire, aux 4 thématiques relevées dans l'appel à projet PIA et à 80% des 13 Chantiers du Plan Priorité Jeunesse.**

Chaque Fiches-actions de notre Programme « Actions plurielles pour parcours singuliers » reprend précisément à quels Objectifs de la Charte, thématiques de l'appel à projet et chantiers du PPJ l'action en question répond.

### La volonté affirmée pour un engagement et une participation accrue des jeunes

Le projet de territoire, véritable « feuille de route » politique pour les 10 prochaines années, positionne la participation des jeunes comme préalable indispensable à une politique qui leur est dédiée. Il faut donner toute sa place aux jeunes dans la définition et la mise en oeuvre de cette politique jeunesse et inventer des modes de participation et d'expression adaptés.

Nous recherchons les moyens de les impliquer dans la gouvernance du projet politique en proposant une présence de représentants des jeunes au sein des différentes instances, en leur demandant leurs avis sur les projets spécifiques, pour s'assurer de leur adhésion sur chaque projet mis en place. Ces méthodes participatives seront déclinées sur l'ensemble du territoire

afin de généraliser les pratiques de conseils des enfants ou des jeunes dans les intercommunalités ou les conseils municipaux, dans le sens de l'implication citoyenne des jeunes publics. A l'image de l'expérience de l'éco-parlement des jeunes, l'éducation

Afin de créer des liens avec les publics jeunes, il est essentiel de proposer des relais actifs sur le territoire en se reposant sur l'existant (mission locale, services jeunesse, réseau associatif...) et de manière à identifier les lieux ressources et des modes d'expression modernes. Il conviendra de s'appuyer sur les structures sportives, culturelles, de loisirs... afin de travailler sur la transférabilité des acquis obtenus notamment du sport, vers les autres domaines de la vie (monde du travail...).

Annexe 8 : Fiches  
action du  
Programme PIA  
Jeunesse du Cœur  
d'Hérault

Annexe 23 : Tableau  
de synthèse  
Objectifs/actions

## 6. UNE POLITIQUE JEUNESSE DECLINEE EN UN PROGRAMME D'ACTIONS

Annexe 8 : Fiches  
action du  
Programme PIA  
Jeunesse du Cœur  
d'Hérault

Le programme proposé dans la présente candidature propose 33 actions portées par 13 porteurs différents réparties sous 7 thématiques distinctes en fonction des compétences de chaque structure porteuse.

Ces 33 actions répondent directement aux besoins identifiés dans le diagnostic préalable. Elles sont détaillées dans des fiches-actions (annexe 8). Le programme d'action se répartit en 2 phases :

### *Phase 1, renforcement des partenariats et gouvernance de 2017 à mi-2018*

- Construction de la gouvernance
- Diagnostic collectif et essaimage des actions existantes dans l'objectif d'initier des actions structurantes, à partir des actions déjà existantes, en leur donnant une extension à l'échelle du Pays
- Mise en place de la démarche d'évaluation

Durant la première phase, les actions existantes particulièrement pertinentes, cohérentes, et répondant à l'intérêt collectif des jeunes mais actuellement ciblées sur une partie du territoire, feront l'objet d'un travail afin de les mobiliser et/ou les essaïmer à l'échelle du projet PIA Jeunesse du Cœur d'Hérault.

Les différentes actions identifiées pouvant faire l'objet de ce travail ont été identifiées dans le diagnostic des actions existantes en Cœur d'Hérault et ont fait l'objet d'une cartographie (voir cartographie des acteurs et dispositifs).

### *Phase 2, Déploiement du dispositif de mi 2018 à 2020*

- Fonctionnement de la gouvernance
- Suivi et déroulé de la démarche d'évaluation
- Actions complémentaires et prévisionnelles à développer **sur les 7 thématiques** :
  - Engagement et participation
  - Accès à l'autonomie et à l'emploi
  - Accès à un parcours résidentiel
  - Parcours éducatif, alternance et formation
  - Accès à la culture, aux activités physiques et sportives
  - Mobilité pour tous
  - Accès aux droits et à la santé

## 7. LA GOUVERNANCE DU PROJET

*Annexe 9 : Contrat Local de santé*

*Annexe 10 : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle*

Le territoire a déjà mis en place une gouvernance partagée dans le cadre d'autres politiques territoriales locales : CLS, CTEAC, Plan climat, Approches territoriales intégrées... à l'image de celle instituée par la Commission « santé » du Pays qui a débouché ensuite sur un contrat local de santé.

Le territoire a donc une certaine habitude de travailler de façon transversale sur des thématiques particulières. Toutefois, pour ce programme spécifique lié à la jeunesse, l'échelle d'intervention est nouvelle à la fois par le nombre d'intervenants concernés, son aspect transversal (avec des domaines très diversifiés et pas toujours en relation aujourd'hui) ou par l'échelle territoriale avec des services jeunesse non coordonnés entre eux et agissant sur des territoires différents.

Aussi, pour le projet jeunesse visé par la présente candidature, la gouvernance devra répondre à plusieurs objectifs :

- Intégrer les bénéficiaires de cette politique en replaçant le jeune au cœur du dispositif.
- Associer et coordonner un grand nombre d'intervenants autour d'une véritable politique commune ;
- Produire une culture commune autour d'un projet commun de territoire pour une appropriation du projet par tous les partenaires ;
- Positionner l'évaluation au cœur de la gouvernance pour une meilleure réactivité du territoire ;

Pour ce faire, il s'agit de positionner différentes instances de pilotage et de suivi sans pour autant multiplier les niveaux de décision (cf illustration 2 : Schéma de gouvernance) :

- Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault sera l'interlocuteur unique de l'ANRU ;
- Néanmoins, localement la gouvernance sera co-piloté par le SYDEL et la MLJ (les deux structures devant être liées par une convention spécifique) ;
- 1 Comité de pilotage sera l'instance de décision pour le programme PIA Jeunesse. Il est largement ouvert pour faciliter les co-décisions ;
- 1 Comité technique regroupant notamment l'équipe projet sera chargé du suivi pratique des actions et préparera les décisions du COPIL ;
- Les signataires de l'accord de groupe seront réunis spécifiquement au moins une fois l'an.

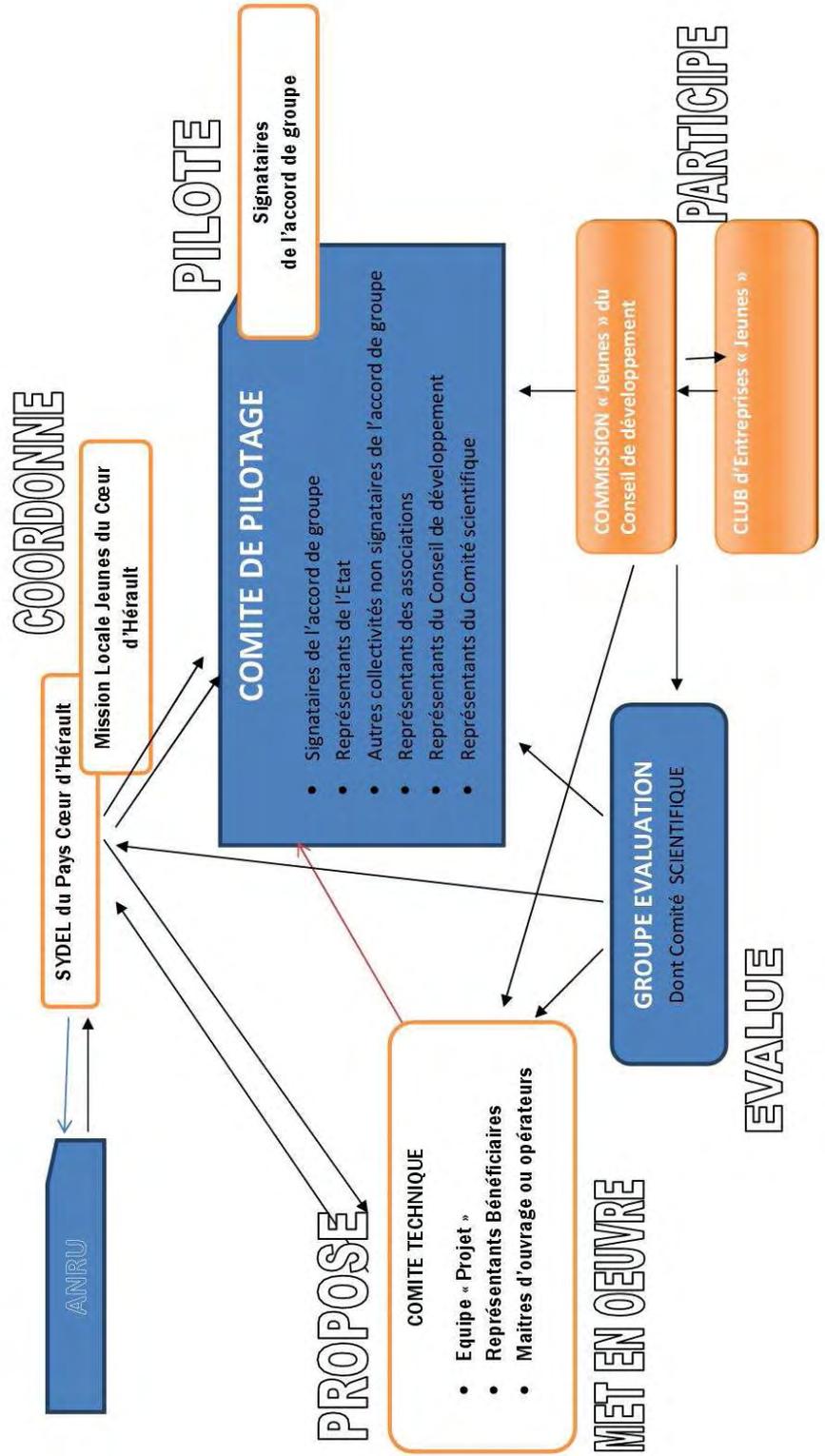
Il sera proposé que chaque instance permette l'association de jeunes par l'intermédiaire de dispositifs adaptés. Est adossé à la gouvernance et animé par les Chefs de file (SYDEL et MLJ) :

- 1 Commission « Jeunes » du Conseil de développement
- 1 Club d'entreprises issus ou non des Clubs d'entreprises déjà animés par le SYDEL mais spécifique au programme pour créer un lien entre les jeunes et les entreprises du territoire
- 1 Cellule scientifique restreint qui pilote du volet « Evaluation »

*Le programme d'action prévoit la mise en place d'un média support pour la création d'une plate-forme de mobilité. Ce support sera l'amorce de la création d'une communauté locale de jeunes issus ou utilisateurs du territoire. Ce support de communication, qui part d'abord d'une réponse à un besoin (le besoin de mobilité), sera mobilisé progressivement pour permettre une relation entre jeunes (le jeune comme producteur de contenu) et de l'équipe Projet vers la communauté Jeune. Le média sera activé avant chaque COPIL sous forme de questionnement ou de forum d'échanges.*

Illustration 2 : schéma de gouvernance du PIA Cœur d'Hérault

Schéma de gouvernance du Programme PIA Cœur d'Hérault



## 8. L'EQUIPE « PROJET »

La configuration en « Mode Projet » croisée avec les habitudes de travail à l'échelle du Pays permettent de mobiliser une capacité d'ingénierie déjà en place avec les services du SYDEL et de la MLJ que le Projet devrait pouvoir renforcer et en s'appuyant sur les

services « Jeunesse » des 3 communautés de Communes et de la Ville de Lodève.

L'équipe dédiée sera donc composée des personnes suivantes représentant 12,5 ETP :

- 1 Chef de projet PIA Jeunesse (à recruter) – 1 ETP
- 1 Chargés de mission PIA Jeunesse – 1 ETP (à recruter)
- 2 Chargées d'ingénierie financière (SYDEL) – 0,4 ETP
- 3 Chargé(e)s des services « Jeunesse » de mission dans chaque Communauté de Communes assistés de 3 animateurs « Jeunesse » - 6 ETP
- 1 responsable service jeunesse QPV Centre bourg pour la Ville de Lodève – 1 ETP
- 1 chargé de mission affecté au projet par Hérault Sport – 0,3 ETP
- 3 Services civiques affecté au projet – 1,8 ETP
- 1 animateur de l'équipe mobile (à recruter)

Le groupe Projet sera également assisté des personnes déjà engagées pendant l'élaboration de cette candidature dans les services d'Etat (DDCS, PJJ, Sous-préfecture...), de la Région, du Département,

de la CAF, d'Hérault Sport, des communautés de communes et des partenaires chef de file. Le tableau ci-après identifie précisément les agents mobilisés sur le projet. Ils seront tous membre du COTECH :

Référents structures Chefs de file	Mr Thierry LANIESE, DGS SYDEL du Pays Cœur d'Hérault Mme Anne MERLIN CALZIA, DGS de la MLJ du Cœur d'Hérault Mme Evelyne SEJOURNE, DGA Ville de Lodève Mme Nathalie BULINGE, Directrice service jeunesse (CCVH) Mr Olivier BARRE, Directeur service jeunesse (CCLL) Mr Richard FERNANDEZ, Directeur Enfance Jeunesse (CCC)
Appui technique référentes Chefs de file	Mme Elise TEILLARD, Ingénierie financière (SYDEL) Mme Magali LEON-PHILIP, Chargée de mission, Culture-Tourisme Mme Annick FERRY, Responsable Agence économique (SYDEL) Mme Lylia DJENIDI, Responsable Pépinière d'entreprises (SYDEL) Mme Lauriane COTTEL, Chargée de mission Santé (SYDEL) Mme Caroline LEFORT, chargée de projet (MLJ) Mr Loïc DIZE, animateur de l'espace Santé jeune (MLJ) Mr Djallil AIDA, Chargé de projet Politique de la Ville (Ville de Lodève) Mme Natacha BOSSE Chargé de mission Habitat urbanisme (CCVH) Mme Léa GIROD, Directrice Habitat urbanisme (CCLL) Mme Emilie DOMBRES, animatrice service jeunesse (CCC) Mme Pascale ANTERRIEU, coordinatrice CISPD (CCC)
Référents Partenaires	Mme Camille LASSUS (CLLAJ) Mme Véronique BRUNET (Hérault Sport) Mr Rodolphe DAMOUR, Directeur (CAF de l'Hérault) Mme Caroline WYSS, coordinatrice territoire (CAF de l'Hérault) Mr Matthieu LY VAN LUONG, Directeur Jeunesse, sport et tourisme (CD34) Mme Cécile HARDOIN, chef de service Jeunesse (CD34) Mr Pierre CLAPAREDE, Service Aménagement, mobilité (CD 34) Mme Anne AUBIGNAT, responsable Politique de la ville et pôle DD (Sous Préfecture de Lodève) Mme Wanda FANTINO, secrétaire générale (Sous Préfecture de Lodève) Mme Sophie LANGLOIS, animatrice territoriale, UD34, DIRECCTE Mr Thierry ROOS, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

	<p>Référent départemental Service Civique et Parcours vers l'autonomie des jeunes (DDCS 34)</p> <p>Mr Michel VIDAL, Chargé de mission parcours des jeunes vers l'autonomie (DDCS 34)</p> <p>Mme Valérie DEBAYE, Référent santé politique de la ville et contrats locaux de santé (ARS LRMP)</p> <p>Mr Jean-Pierre BEZOMBES-VAILHE, Conseiller action culturelle (DRAC LRMP)</p> <p>Mr David SIRE, Directeur jeunesse (Région LRMP)</p> <p>Mr Bruno AUGELLE, Direction de l'apprentissage (Région LRMP)</p> <p>Mr Stéphane RUSSO, Principal du Collège de Paulhan</p> <p>Mme MERCIER, Proviseur du Lycée de Lodève</p>
Référents Groupe « évaluation »	<p>Mr Emmanuel NEGRIER, Directeur de recherche CNRS (CEPEL Université Montpellier) et Pilote de la cellule « évaluation »</p> <p>Mme Lucie BRISSET, Docteure Laboratoire creSco (Toulouse)</p> <p>Mme Hélène TALLON, Chercheur associée (INRA Innovation, Mtp)</p> <p>Mme Nathalie BONNERIC, Chef du service Etudes, Mission Développement durable, Etudes et prospectives au CD34</p> <p>Mr Sylvain SALTIEL, Chargé de mission Prospectives, Mission Développement durable, Etudes et prospectives au CD34</p>

## 9. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION INNOVANT

### L'évaluation d'une politique publique « en train de se faire » ...

Annexe 11 :  
Protocole  
d'évaluation du  
Programme

De nos jours, les difficultés à penser, financer et mettre en œuvre les dispositifs d'éducation et d'insertion et/ou de prévention à destination de la jeunesse, notamment par le sport et la culture, sont nombreuses et mobilisent une grande variété d'acteurs territoriaux. La question centrale autour des actions menées reste aujourd'hui celle du partage des responsabilités entre les multiples acteurs publics et privés, nationaux et locaux intervenant sur cette thématique en plein essor et ce, dans un contexte politique, économique et budgétaire incertain.

**Dans ce contexte, l'analyse des « collaborations » entre niveaux et secteurs d'intervention concernés -éducation, insertion, sport, santé, culture...- apparaît comme un objet heuristique pour saisir les reconfigurations des dispositifs en faveur de la jeunesse ainsi que leur coordination dans le cadre du PIA (et surtout dans les secteurs dont la compétence reste partagée entre**

**collectivités et partenaires de différents niveaux).**

Aujourd'hui, l'évaluation est amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'aide à la décision et la mise en œuvre des dispositifs locaux et constitue un bon analyseur des changements à l'œuvre dans le champ des politiques publiques.

Autrement dit, à l'instar de la réforme territoriale, la mise en œuvre des dispositifs jeunesse s'accompagne d'une injonction à leur instrumentation et l'évaluation selon un référentiel d'efficacité et d'efficience des politiques publiques. A partir des différents constats évoqués sur les modes de régulation politique de la jeunesse, du sport, de la culture et des loisirs, nous inscrivons ce travail d'évaluation dans la perspective d'une sociologie de l'action publique *en train de se faire*, considérée comme une construction collective d'acteurs en interaction.

**1 Evaluation des impacts auprès des jeunes** : identifier les conditions sociales et environnementales des interventions menées auprès de la jeunesse et de leur réception par les jeunes eux-mêmes. A ce premier niveau, la population ciblée étant élargie (les 13-30ans), il sera nécessaire de réfléchir sur la segmentation des publics jeunes selon les dispositifs mis en œuvre mais aussi selon leurs socialisations, parcours scolaire et/ou de formation et trajectoire sociale et professionnelle.

**2 Evaluation des effets sur les territoires** : analyser les traductions territoriales des actions innovantes développées. A ce second niveau, des analyses de type diagnostics et portraits de territoire seront réalisés pour mesurer la traduction et la coordination de la politique jeunesse développée avec les différents acteurs politiques, institutionnels et associatifs locaux mobilisés.

**3 Evaluation d'efficience** : mesurer les impacts et effets produits au regard des moyens mobilisés. A ce dernier niveau, les outils d'évaluation développés viseront une meilleure gestion du rapport coût/efficacité de la politique globale menée. Ce niveau de mesure devra être co-construit en collaboration avec des administrateurs et gestionnaires qualifiés.

### ... selon un protocole de recherche-action ...

**Dans cette perspective, le protocole d'évaluation porte sur la co-construction d'instruments de mesures *ex ante*, *ex post* et *in itinere* des : 1-impacts<sup>1</sup> (auprès des jeunes) et 2-effets<sup>2</sup> (sur les territoires) de la politique jeunesse du Pays développée dans le cadre du PIA ainsi que de son 3-efficience<sup>3</sup> (au regard des moyens mobilisés).**

Dans la recherche-action, l'évaluation n'est pas réalisée *a posteriori* mais fait partie du pilotage de la recherche. C'est cette évaluation qui oriente en permanence l'action, grâce à une démarche réflexive continue qui permet à l'ensemble des personnes impliquées de questionner leurs

choix et leurs résultantes, jusqu'à la résolution du problème identifié.

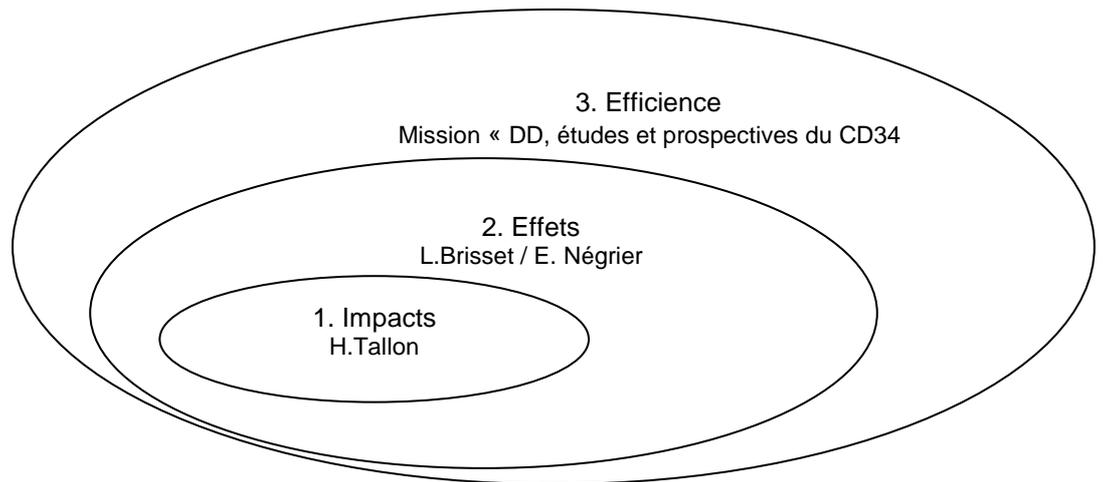
D'où la nécessité d'associer intimement et activement toutes les parties prenantes à la définition des objectifs et des stratégies qui seront mises en œuvre.

Au préalable, la démarche devra être dotée d'un comité de pilotage assurant le suivi et l'orientation des actions, et dans lequel seront construits *in itinere* les indicateurs d'évaluation de la démarche. Ce comité intégrera l'ensemble des acteurs territoriaux concernés par le projet, ainsi qu'à part égale un ensemble hétérogène de jeunes du territoire. La mobilisation de ces jeunes est un point clef de la démarche.

### ... débouchant sur les conditions d'une « transposabilité » à d'autres territoires

D'un point de vue pragmatique, ceci nous permettra de déterminer les éléments facilitateurs (en termes de configurations et de coordinations d'acteurs, de profils socio-professionnels, de logiques politico-

institutionnelles...) ou du moins les impondérables à la conception, transformation et/ou transposition des dispositifs innovants développés au sein du Pays sur d'autres territoires.



La co-construction de ce dispositif d'évaluation qui est décrit en détail en annexe 11 est envisagée avec des chercheurs en sciences sociales, spécialisés dans l'analyse de la mise en œuvre et la réception d'actions menées dans ces secteurs

A ce titre, Hélène Tallon, géographe, consultante en accompagnement et création d'activité rurale dans la Scop ARIAC, docteure et chercheure-associée à l'UMR « Innovation » (Inra, Cirad, SupAgro) et Lucie Brisset, Attachée temporaire

d'enseignement et de recherche du Laboratoire SantéSiH (EA 4614) et docteure du laboratoire creSco (ex Prissmh-Soi, EA 4561) seront sollicitées pour participer à la co-construction du dispositif d'évaluation.

La Mission « Développement durable, études et prospectives » du conseil Départemental de l'Hérault et Emmanuel Négrier, Directeur de recherche au CNRS (CEPEL Université Montpellier), qui sera en son référent, viennent compléter le groupe « évaluation » du projet.

### **Le processus de co-construction de l'évaluation : une véritable composante de l'action**

A la croisée des conceptions « pluraliste » et « émancipatrice », le processus de co-construction de l'évaluation apportera une véritable plus-value au projet. Non seulement, il permettra une analyse de l'action « en train de se faire », mais aussi et surtout, il constituera une des composantes de l'action dans la mesure où il conduira « chemin faisant », à un réalignement volontaire de l'ensemble des acteurs concernés –élus, techniciens, usagers et chercheurs- face aux dispositifs innovants développés. Il aboutira ainsi à une restructuration de l'action publique, à la constitution de nouveaux réseaux et à la création de nouveaux systèmes et sous-systèmes de régulation avec, par et pour les jeunes, à l'échelle du Pays.

Intégrée dans une approche dynamique de la programmation publique, l'évaluation envisagée comme un processus itératif fait

d'ajustements, de déplacements de buts et d'objectifs, au sein duquel s'étend la sphère de négociations et de discussions dans la mise en œuvre. Dans cette configuration, elle oblige à sortir des schémas de relations causales classiques et permet d'envisager les processus sociaux de manière relationnelle. Elle implique de tenir compte de la fluidité des relations entre acteurs, secteurs et niveaux d'intervention et amène à reconstruire une certaine cohérence aux multiples interactions tout en ne fixant pas l'identité de chacun dans des systèmes figés. Elle permet ainsi de prendre en compte la pluralité des identités et de leur variabilité en fonction des situations. Autrement dit, elle se tourne vers l'entre-définition des acteurs, la redéfinition des frontières de leurs systèmes et de leurs déplacements hors de ces frontières.

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2015, Le Pays rêvé.
- Annexe 2 : Statistiques INSEE démographie Jeunes
- Annexe 3 : L'indice de jeunesse en France – INSEE
- Annexe 4 : Etat des lieux Quartier Prioritaire de LODEVE
- Annexe 5 : Analyse démographique de l'Hérault et de son Cœur – INSEE
- Annexe 6 : Diagnostic partagé Pôle emploi/MLJ des demandeurs d'emplois de moins de 24 ans – *avril 2015*
- Annexe 7 : Les jeunes demandeurs d'emplois en PCH à fin mars 2016 - Pôleemploi
- Annexe 8 : le programme d'action PIA du PCH
- Annexe 9 : Contrat local de santé du Cœur d'Hérault
- Annexe 10 : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle du Cœur d'Hérault
- Annexe 11 : Protocole d'évaluation pour le programme PIA Cœur d'Hérault – Bibliographie et présentation des chercheurs
- Annexe 12 : Maquette financière du PIA Jeunesse du Cœur d'Hérault
- Annexe 13 : Projet d'accord de groupe
- Annexe 14 : Lettres d'engagement des partenaires :
  - Préfet de l'Hérault
  - Présidente de la Région LRMP
  - Député de l'Hérault
  - Président du Département de l'Hérault
  - Directeur de la CAF de l'Hérault
  - Directeur d'Hérault Sport
  - Directrice territoriale de l'ARS
  - Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
  - Présidente de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault
  - Présidente de la CC Lodévois et Larzac
  - Président de la CC du Clermontais
  - Président de la CC de la Vallée de l'Hérault
  - Adjoint au Maire de Lodève, délégué à la politique de la Ville
  - Présidente du Conseil de développement du Cœur d'Hérault
- Annexe 15 : Convention locale pour l'alternance
- Annexe 16 : Charte de fonctionnement du Conseil de Développement du Cœur d'Hérault
- Annexe 17 : délégation donnée au président du SYDEL pour engager la structure
- Annexe 19 : inscription au répertoire SIRENE

- Annexe 20 : attestation de régularité sociale
- Annexe 21 : Organigramme du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
- Annexe 22 : rapport d'activités 2015
- Annexe 23 : Fiche de synthèse du projet
- Annexe 24 : Tableau de synthèse Objectifs/Actions du Programme
- Annexe 25 : retour sur le dernier séminaire de préparation de la candidature

## BIBLIOGRAPHIE

**Elaboration d'une politique enfance jeunesse Communauté de communes du Lodévois Larzac** - Virginie PUJOL – *décembre 2012*

**Rapport final : Vers un service « Enfance –jeunesse » pour le territoire du Clermontais** - O DOUARD et V PUJOL - *mars 2014*

**Etude pour la mise en place d'une politique enfance jeunesse sur la communauté de communes Vallée de l'Hérault** - SISIFE \* CERISE\*SAPIE – *2012*

**Diagnostic Territorial sur la thématique du sport et de la jeunesse sur la communauté de communes du clermontais** - AMNYOS *2013*

**Portrait du Bassin d'emploi de Lodève** – OREF LR – *septembre 2011*

**Atlas 2012** – revue REGARDS - *Pays Cour d'Hérault – 2012*

**Portrait de territoire** - MLJ du Cœur d'Hérault - INSEE *avril 2015*

**Les chiffres clés 2014 »Emploi-insertion »** - Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault – *mise à jour décembre 2015*

**Où en est le Pays Cœur d'Hérault ?** - Maison de l'Emploi – *mise à jour avril 2013*

**Observatoire Apprentissage 2014** – Maison de l'Emploi – *avril 2015*

**Les jeunes suivis par les missions locales du Languedoc Roussillon** – OREF du Languedoc – Roussillon. - *juin 2010*

**Comité de pilotage Post PLAJH Bilan 2012-2013 Perspectives 2013-2014** – *Communauté de communes du Clermontais – octobre 2013*

**Eléments sociaux démographiques de l'Hérault et son cœur** - Roger RABIER INSEE *décembre 2013*

**Etude CIVIS** - Cabinet SOCIETUDE - SOSTEN / DIRECCTE LR – *janvier 2013*

**BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE** : Voir ANNEXE 11 Protocole d'évaluation du programme

## **Programme d'actions du Cœur d'Hérault « Actions plurielles pour parcours singuliers »**

### **Programme d'investissements d'avenir « Projet innovant pour la jeunesse »**

#### Engagement et participation

1. **PILOTAGE, GOUVERNANCE et INFORMATION PARTAGES**
2. **MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME PIA**
3. **PARLEMENT ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT JEUNES**
4. **DEVELOPPER ET ASSEOIR UN PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN**
5. **RESEAU D'ACTEURS POUR LA JEUNESSE**

#### Accès à l'autonomie et à l'emploi

6. **ACCEDER A UNPARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE SUR LE TERRITOIRE**
7. **ESPACE INITIATIVES ET ENTREPRENARIAT**
8. **« SPORT DANS LA PLACE » Sport et Insertion**
9. **MOBILISER LE DISPOSITIF PLIE POUR IMPULSER DES CHANTIERS D'INSERTION JEUNES**

#### Accès à un parcours résidentiel

10. **CREER DES PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR LES JEUNES**
11. **CONFORTATION DES LOGEMENTS RELAIS DU CLLAJ**
12. **RÉALISER UN VOLET JEUNESSE DANS LES PLH**
13. **INFORMER ET ACCOMPAGNER POUR LOGER LES JEUNES DANS LE CADRE DE LA MOBILITE PROFESSIONNELLE**
14. **COOPERATION ET COLOCATION**
15. **RESIDENCE SOCIALE JEUNES**

#### Parcours éducatif, alternance et formation

16. **PARTENARIAT ET ALTERNANCE : PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE EN IMPLANTANT DES UFA SUR LE TERRITOIRE**
17. **DECROCHAGE SCOLAIRE**
18. **MAISON DES COMPETENCES**
19. **BOITE A OUTILS CISPD**
20. **ACCUEIL JEUNES EN CŒUR D'HERAULT**

#### Accès à la culture et aux activités physiques et sportives

21. **ACCES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES**
22. **RENCONTRES CULTURELLES**
23. **MEDIATION DES PATRIMOINES**
24. **TREMPIN POUR LES METIERS D'ART**
25. **INITIATIVES SPORTS ET CULTURE « Cultive ton sport, sportive ta culture »**
26. **ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES ET TERRITOIRE**

#### Mobilité pour tous

27. **DEVELOPPER UNE PLATEFORME MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**
28. **MOBILITE INTERNATIONALE**

#### Accès aux droits et à la santé

29. **REFERENT JUSTICE / MLJ**
30. **REPERAGE DES JEUNES LES PLUS ELOIGNES DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET AMELIORATION DE LEUR ACCES A LA SANTE**
31. **PROGRAMME TERRITORIAL DE PREVENTION SANTE**
32. **SANTE MENTALE DES JEUNES**
33. **ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DES JEUNES EN SITUATION DE FRAGILITE**



PRÉFET DE L'HÉRAULT  
SOUS-PRÉFECTURE DE LODÈVE

*Sous-Préfecture de Lodève*  
Pôle sécurité, réglementation et  
Politique de la ville

Affaire suivie par :  
Nom : Mme Anne AUBIGNAT  
Mail : [anne.aubignat@herault.gouv.fr](mailto:anne.aubignat@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04.67.88.34.15

Montpellier, le 10 mai 2016

Le Préfet de l'Hérault,

à

Monsieur le Président du  
Syndicat Mixte du Pays cœur d'Hérault

**Objet : Soutien à la candidature du Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projets « Programme d'Investissements d'Avenir Projets innovants pour la jeunesse »**

Le syndicat mixte du Pays cœur d'Hérault, la Mission Locale Jeunes et les 3 Communautés de Communes du Cœur d'Hérault se sont associés en vue de développer une véritable politique jeunesse sur le territoire du cœur d'Hérault et répondent ensemble et dans un partenariat élargi à l'appel à projet cité en référence.

La priorité jeunesse est une thématique commune qui a été inscrite depuis 2014 comme un des « défis » du projet de territoire « Horizon 2025 » approuvé par l'ensemble des partenaires du Cœur d'Hérault. De la même façon, les actions en faveur de la jeunesse ont également été inscrites dans le cadre du contrat de ville de Lodève signé le 2 juillet 2015.

Par sa capacité à porter des politiques d'envergure ou expérimentales, le pays du Cœur d'Hérault a ainsi démontré sa grande réactivité et son implication sur des sujets d'intérêt général et adaptés aux besoins de son territoire. Aussi, compte tenu des politiques contractuelles déjà engagées dans le pays cœur d'Hérault avec les services d'État (contrat local de santé, contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, etc.) et de sa participation au sein du service public de l'emploi de proximité (SPEP), avec en fond, de nombreuses problématiques liées à la jeunesse, la candidature portée aujourd'hui par le Pays Cœur d'Hérault est pertinente et justifiée.

Ces ambitions répondent aux valeurs de la République, aux priorités nationales, régionales et départementales de l'État ainsi qu'à un réel besoin du territoire. Aussi, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de mon entier soutien dans cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments, les meilleurs.

Le préfet de l'Hérault

Pierre Pouëssel



Montpellier, le 14/05/2016

**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

**Monsieur Patrick KANNER**  
Ministre de la Ville, de la Jeunesse  
et des Sports  
35, rue Saint-Dominique  
75 007 PARIS

**NOS REF :** CD

**OBJET :** Soutien au dossier de candidature à l'appel à projet  
« projets innovants en faveur de la jeunesse »  
Programme d'investissement d'avenir

Monsieur le Ministre,

Avec près d'un tiers de sa population âgée de moins de 25 ans, soit 1,7 million d'habitants, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées fait de la Jeunesse une priorité.

Au travers de ses compétences obligatoires en matière d'Education, d'Apprentissage, d'Enseignement Supérieur et de Recherche, de Formation professionnelle, de Développement économique, d'Aménagement durable du territoire et de Transports, mais aussi au travers de ses interventions volontaristes en matière de Culture, de Logement, de Sport, de Santé ou encore d'Education populaire, la Région a l'ambition d'offrir à la jeunesse les meilleures conditions pour développer son plein potentiel et son autonomie et faire d'elle un élément moteur de la dynamique régionale.

En 2016, la Région poursuivra et renforcera sur son nouveau territoire des initiatives déjà nombreuses pour faire de cette priorité une réalité permettant de donner les meilleures conditions d'études et d'assurer l'égalité des chances, de favoriser l'accès à un emploi de qualité et d'encourager la citoyenneté et l'expression des jeunes.

Confortée par la Loi NOTRe, la Région consacra ainsi en 2016 près de la moitié de son budget d'intervention à des programmes visant à agir en direction des jeunes et à s'associer aux initiatives de partenaires locaux comme celles portées par le Syndicat de Développement local Pays Cœur d'Hérault, présidé par Louis VILLARET.

Déjà partenaire des politiques régionales et regroupant 3 intercommunalités représentant 77 communes et 80 000 habitants, ce Syndicat fait preuve d'un très grand dynamisme, comme en témoigne son projet de développement 2014-2025, après un long travail de concertation.



Ce projet de développement a ainsi priorisé 6 « défis » dont l'un est consacré à la jeunesse.

Ce défi « Jeunesse » établit au moins 3 objectifs :

- Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire
- Replacer les jeunes au centre des dispositifs
- Encourager les liens sociaux et intergénérationnels

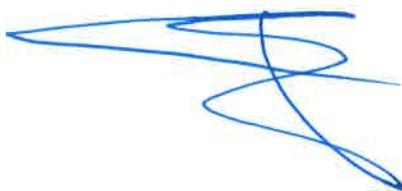
Ces objectifs s'inscrivant parfaitement dans l'appel à projets lancé dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir, le Syndicat et ses partenaires m'ont informée de leur candidature. Elle vise à créer une véritable politique jeunesse, voulue par tous, grâce à une expérimentation sur un territoire caractéristique, voire unique, qui allie péri-urbain, rural, très rural et quartier prioritaire (Lodève) et qui pourra servir de base à une généralisation, si l'expérience réussit.

Je souhaite donc, à travers ce courrier de soutien, souligner l'intérêt la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour cette initiative, dont les objectifs, mais aussi les mécanismes de mise en œuvre, rejoignent notre volonté de développer une politique régionale intégrée et innovante en direction des jeunes, à l'échelle de la nouvelle grande région.

Vous remerciant de la bienveillante attention que vous porterez à cette candidature,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

*Bien à vous,*



**Carole DELGA**

**M. le Ministre Patrick KANNER**  
**Ministère de la ville,**  
**de la jeunesse et des sports**  
**35, rue Saint Dominique**  
**75700 Paris**

**Frédéric ROIG**  
**Député de l'Hérault**

**Lodève,**  
**Le 28 avril 2016**

Monsieur le Ministre,

Je souhaite par ce courrier manifester mon grand intérêt et mon appui à la candidature portée par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre des « Projets innovants en faveur de la jeunesse » lancés par le Commissariat Général à l'Investissement.

Ce projet a été construit par l'ensemble des acteurs de la jeunesse de notre territoire (services de l'Etat, collectivités locales, partenaires sociaux, entreprises, associations) et sera réalisé conjointement et en étroite collaboration avec les jeunes comme en témoigne le dossier de candidature.

Il est également le résultat d'une démarche de concertation et de mutualisation porté par le Pays Cœur d'Hérault qui est déjà engagé sur la mise en place de plusieurs politiques à l'échelle de notre grand territoire : Programmes européens LEADER et Approches Territoriales Intégrées, Contrat local de santé, élaboration d'un SCOT, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle...

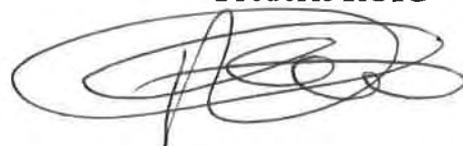
Ces politiques territoriales correspondent d'ailleurs au projet de développement 2014-2025 que nous, élus et partenaires du Cœur d'Hérault avons adopté en 2014 et qui s'intitule « le Pays rêvé ». L'un des 6 défis de ce projet de territoire pour les 10 prochaines années est consacré à la jeunesse.

La construction de ce projet va nous permettre de concevoir et réaliser une réelle politique de jeunesse globale et intégrée à l'échelle du territoire en s'inscrivant d'ailleurs totalement dans la politique de Priorité Jeunesse porté par le Gouvernement depuis 4 ans.

Cette candidature du territoire Cœur d'Hérault au Programme d'Investissement d'Avenir est l'occasion unique pour l'ensemble des acteurs et des élus, d'apporter une réponse cohérente et pertinente aux difficultés rencontrées par les jeunes en Cœur d'Hérault, en prenant en compte leurs problématiques et besoins particuliers.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

**Frédéric ROIG**





**Kléber MESQUIDA**  
Président du Conseil Départemental  
Député de l'Hérault

Montpellier, le

**MONSIEUR PATRICK KANNER**  
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS  
35, RUE SAINT DOMINIQUE  
75700 PARIS

KM/PDH/Direction jeunesse  
Tél : 04 67 67 58 99

Monsieur le Ministre,

Les actions liées à la Jeunesse sont au cœur des politiques départementales, qu'il s'agisse d'insertion, d'action sociale, culturelle ou sportive.  
Dans ce cadre, le Département intervient très régulièrement sur le territoire à l'appui de nombreux dispositifs (Partenariats Locaux d'Actions Jeunesse dans L'Hérault, mesures autonomie-jeunesse, Cap Jeunes, actions éducatives, actions d'Hérault Sport, etc.).

Le Cœur d'Hérault constitue un territoire dynamique en termes de besoins, et de projets à initier pour la jeunesse. Aussi, le Conseil Départemental est-il partie prenante dans l'accompagnement de la candidature du Cœur d'Hérault sur l'appel à projet Programme d'Investissements d'Avenir « Projets innovants pour la jeunesse ».  
Le caractère coopératif et interinstitutionnel de la démarche permettra d'apporter une réponse plus efficace aux besoins des jeunes du territoire, en faisant évoluer le cadre en faveur de la jeunesse.

Au-delà de l'accompagnement des chefs de file de cette candidature que sont le syndicat mixte du Pays Cœur d'Hérault, la Mission Locale Jeunes et les 3 Communautés de Communes du Cœur d'Hérault, le Département se propose d'être partenaire sur certaines actions inscrites dans le programme d'actions, en valorisant ses projets.

Persuadé du bien fondé de proposer une politique Jeunesse multisectorielle et à l'échelle pertinente d'un bassin de vie qu'est le Cœur d'Hérault, je voulais vous faire part du soutien de mon institution à la candidature du Cœur d'Hérault.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Très cordialement*

Kléber MESQUIDA

Copies : Syndicat mixte du Pays Cœur d'Hérault.  
Mission Locale Jeunes Cœur d'hérault.

Service émetteur : Délégation Départementale de l'Hérault  
Affaire suivie par : Dr D. Bouillin  
Courriel : [Dominique.bouillin@ars.sante.fr](mailto:Dominique.bouillin@ars.sante.fr)  
Téléphone : 04 67 07 21 16

Date : 17/05/2016

**Objet :** Candidature du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir  
« Projets innovants en faveur de la jeunesse »

Madame, Monsieur,

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé ont signé en 2013 un Contrat Local de Santé, outil visant à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit jusqu'en 2017 un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique,
- La santé en lien avec la culture,
- Le parcours des personnes âgées.

La santé des jeunes constitue un axe essentiel de ce contrat et une question transversale à un grand nombre de thématiques déjà engagées : santé mentale, addictions, contraception et vie affective et sexuelle, nutrition...etc.

Il est donc tout à fait pertinent d'intégrer un volet « Santé » au sein de la réponse à l'appel à projet cité en référence et que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, les trois Communautés de Communes qui le composent et la Mission Locale Jeunes ont élaboré conjointement.

Nous nous permettons donc, par la présente, de vous informer que nous sommes particulièrement attentifs à cette candidature du Cœur d'Hérault, compte tenu des problématiques « jeunesse » qui caractérisent ce territoire.

En cas de succès du SYDEL à cet appel à projet, l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, et en particulier la Délégation Départementale de l'Hérault, s'associera aux réflexions et aux travaux réalisés, et s'assurera que les actions prévues dans le domaine de la santé seront bien articulées avec les actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé, au sein des axes « Santé mentale des jeunes » et « Panier de services en santé publique ».

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette démarche, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

La Déléguée Départementale



Isabelle REDINI

Montpellier, le 12 mai 2016

**Direction de l'action sociale**

SYDEL du Pays Cœur d'Hérault  
A l'attention de Monsieur le Président  
18 avenue Raymond Lacombe  
34 800 Clermont l'Hérault

Nos Réf. : TM/RD/FJ/MSL/DC – 125/2016

Objet : Lettre de soutien à la candidature du SYDEL Pays Cœur d'Hérault « Projets innovants en faveur de la jeunesse »

Monsieur le Président,

La CAF de l'Hérault souhaite par ce courrier manifester son intérêt et son appui pour le projet porté par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault dans le cadre des « Projets innovants en faveur de la jeunesse » lancé par le Commissariat Général à l'Investissement.

Depuis plusieurs années, la CAF de l'Hérault apporte son soutien à la création et au fonctionnement de services ouverts aux jeunes sur les Communautés de communes et communes du Pays Cœur d'Hérault.

Nous vous confirmons que nous sommes prêts à nous engager sur l'action A 21 « L'Accueil des jeunes en Cœur d'Hérault ».

Cet accompagnement sera développé dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la Branche famille en direction de la jeunesse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Directeur,



Thierry MATHIEU



139, avenue de Lodève  
34943 Montpellier  
cedex 9

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Clermont l'Hérault le 15 mai 2016

*Aux membres du jury de sélection Programme d'Investissements pour l'Avenir « Projets innovants pour la jeunesse » »*

Madame, Monsieur

La Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault est implantée sur un territoire comprenant 84 communes et réparties sur les communautés de communes du Grand Orb (communes de : le Bousquet d'Orb, Lunas, Avene , Ceilhes et Rocozel , Dio et Valquières, Brenas , Joncels ) , la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Elle remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales et elle a pour double objectif :

- de construire et accompagner des parcours d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- de développer un partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion, et ce afin de répondre aux besoins notamment dans les domaines suivants :
  - l'accueil, de l'écoute
  - l'orientation et de la formation professionnelle
  - l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi
  - la vie quotidienne : logement, santé, citoyenneté, mobilité

Cette volonté de développer le partenariat local est d'autant plus renforcée que dans la dernière instruction n° DGEFP /MIJ/2015/367 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'Etat et les Missions Locales pour la période 2015-2018, il est recommandé aux Missions Locales « d'apporter une offre de service adaptée, une solution à tous les jeunes en demande d'insertion et un appui aux employeurs , ainsi que d'inscrire l'action partenariale des ML dans un projet de territoire en s'appuyant sur leur fonction d'ingénierie »

La MLJ du Cœur d'Hérault a pour particularité de partager avec le SYDEL du Cœur d'Hérault une partie très importante de son territoire (77 commune sur les 84), Aussi depuis la création du SYDEL, des collaborations étroites ont été construites et activées entre nos deux entités que ce soit au niveau de la gouvernance (participation de la MLJ du Cœur d'Hérault à la réflexion et à la construction de la charte de développement du pays Cœur d'Hérault 2014-2025), que de l'animation de politiques publiques, territoriales et locales : Contrat Local de Santé, Plateforme Mobilité, Développement économique, CTEAC...

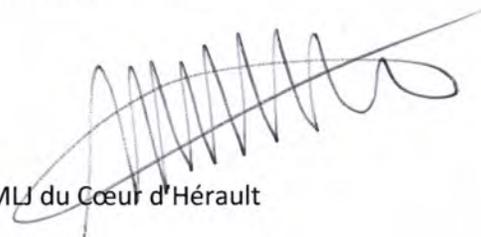
**Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault**  
**1 place Francis MORAND**  
**34700 LODEVE**  
**04 67 44 03 03**

L'un des 6 défis énoncés dans la charte de développement est intitulé « Les jeunes comme priorité et le lien inter générationnel à développer », aussi lorsque nous avons été informés de l'appel à projet Programme d'Investissements pour l'Avenir « Projets innovants en faveur de la jeunesse », ce dernier a retenu toute notre attention car nous avons vu en celui-ci l'opportunité de pouvoir bénéficier d'atouts supplémentaires afin d'assurer les engagements pris.

C'est pourquoi, dans une logique de continuité de collaborations déjà existantes, opérationnelles et performantes, la MLJ du Cœur d'Hérault s'engage avec le SYDEL du Cœur d'Hérault à être candidat à l'appel à projet proposé par l'Etat et à en assurer, si notre projet est retenu, le co-pilotage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations

Marie PASSIEUX  
Présidente de la MLJ du Cœur d'Hérault



Montpellier, le 10 mai 2016

VB/MD  
N° 16051001

**Monsieur Thierry LANIESSE**  
**Directeur du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault**  
**18, avenue Raymond Lacombe**  
**34800 CLERMONT L'HERAULT**

**Objet** : Soutien au projet « Jeunes en Cœur d'Hérault »

Monsieur le Directeur,

Hérault sport, Association loi 1091, Organisme Associé du Conseil Départemental, œuvre depuis plus de 30 ans au plus près des acteurs du sport héraultais (dirigeants, bénévoles fédéraux, enseignants et pratiquants de tous niveaux) pour promouvoir la mise en place de projets diversifiés.

Domaine prioritaire, le soutien aux activités en faveur de la cohésion sociale et de la prévention suscite un important volume d'intervention.

J'ajoute qu'Hérault Sport, au plan opérationnel, agit directement auprès du mouvement sportif, associatif et éducatif, avec lequel il coopère sur le terrain.

Dès lors, au regard des valeurs et des modalités d'intervention d'Hérault Sport, je suis particulièrement satisfait de pouvoir affirmer mon soutien aux projets pour une politique jeunesse globale et intégrée en Pays Cœur d'Hérault.

En effet, le caractère partenarial de cette proposition regroupant plusieurs institutions publiques, devrait amplement contribuer à la mobilisation de tous ceux voulant construire, aux côtés des jeunes concernés, avec l'accompagnement des dispositifs de développement adaptés, plus de solidarité et de bien-être social.

Hérault Sport est donc prêt à participer aux différentes étapes de construction d'une réponse spécifique dans l'appel à projets en cours, phase nécessaire préfigurant les chantiers qui pourraient être développés ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Jean-François DUMONT.



Lodève, le 13 mai 2016



A l'intention des membres du jury pour la sélection des projets PIA « Projets innovants pour la jeunesse »

**Objet : Engagement dans la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet "projets innovants en faveur de la jeunesse" - Programme d'investissement d'avenir**

Madame, Monsieur,

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un syndicat mixte qui regroupe 3 intercommunalités dont la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. Le Pays Cœur d'Hérault représente 77 communes et 80 000 habitants. Créé il y a plus de 12 ans maintenant, cette structure a vocation à porter des projets supra communautaires correspondant à des besoins identifiés à l'échelle du bassin de vie.

En ce sens, nous nous sommes déjà engagés sur plusieurs politiques à l'échelle de notre grand territoire : Programmes européens LEADER et Approches territoriales Intégrées, Contrat local de santé, élaboration d'un SCOT, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle...

Ces politiques territoriales correspondent d'ailleurs au projet de développement 2014-2025 que, nous, élus et partenaires du Cœur d'Hérault avons adopté en 2014 et qui s'intitule « le Pays rêvé ».

L'un des 6 défis de notre projet de territoire pour les 10 prochaines années est consacré à la jeunesse.

C'est pourquoi nous sommes candidat à l'appel à projet pour le programme d'investissements d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » (programme 411) proposé par l'État. Cette candidature, qui s'inscrit dans les politiques Jeunesse déjà mis en œuvre au sein de notre Communauté de Communes, mais nous permettra de produire une politique ambitieuse et innovante à une échelle encore plus pertinente. J'apporte, en tant que Présidente d'une des trois communautés de communes composant le Pays Cœur d'Hérault, tout mon soutien et mon engagement dans la réussite de cette candidature.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Marie Christine BOUSQUET**

*Maire de Lodève*

*Vice Présidente du Conseil Départemental de l'Hérault*

*Présidente de la CCL&L*

Clermont l'Hérault, le 12 Mai 2016

Mesdames et Messieurs les membres du  
jury « PIA JEUNESSE »

**Réf : 041/2016 YZ/AB**

**Objet :** Engagement dans la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet  
"projets innovants en faveur de la jeunesse" - Programme d'investissement d'avenir.

Madame, Monsieur,

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un syndicat mixte qui regroupe 3 intercommunalités dont la communauté de Communes du Clermontais. Le Pays Cœur d'Hérault représente 77 communes et 80 000 habitants. Créé il y a plus de 12 ans maintenant, cette structure a vocation à porter des projets supra communautaires correspondant à des besoins identifiés à l'échelle du bassin de vie.

En ce sens, nous nous sommes déjà engagés sur plusieurs politiques à l'échelle de notre grand territoire : Programmes européens LEADER et Approches territoriales Intégrées, Contrat local de santé, élaboration d'un SCOT, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle...

Ces politiques territoriales correspondent d'ailleurs au projet de développement 2014-2025 que, nous, élus et partenaires du Cœur d'Hérault avons adopté en 2014 et qui s'intitule « le Pays rêvé ».

L'un des 6 défis de notre projet de territoire pour les 10 prochaines années est consacré à la jeunesse.

C'est pourquoi nous sommes candidat à l'appel à projet pour le programme d'investissements d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » (programme 411) proposé par l'Etat. Cette candidature, qui s'inscrit dans les politiques Jeunesse déjà mis en œuvre au sein de notre communauté de Communes, permettra de mettre en œuvre une politique ambitieuse et innovante à une échelle encore plus pertinente. J'apporte, en tant que Président d'une des trois communautés de communes composant le Pays Cœur d'Hérault, tout mon soutien et mon engagement dans la réussite de cette candidature.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la Communauté de  
communes du Clermontais

Jean-Claude LACROIX.



Clermont l'Hérault le 13 Mai 2016

**Objet : Engagement dans la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet "projets innovants en faveur de la jeunesse" - Programme d'investissement d'avenir**

Réf. NB/16/75

A l'intention des membres du jury pour la sélection des projets PIA « Projets innovants pour la jeunesse »

Madame, Monsieur,

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un syndicat mixte qui regroupe 3 intercommunalités dont la communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Le Pays Cœur d'Hérault représente 77 communes et 80 000 habitants. Créé il y a plus de 12 ans maintenant, cette structure a vocation à porter des projets supra communautaires correspondant à des besoins identifiés à l'échelle du bassin de vie.

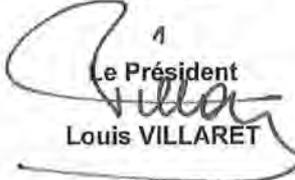
En ce sens, nous nous sommes déjà engagés sur plusieurs politiques à l'échelle de notre grand territoire : Programmes européens LEADER et Approches territoriales Intégrées, Contrat local de santé, élaboration d'un SCOT, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle...

Ces politiques territoriales correspondent d'ailleurs au projet de développement 2014-2025 que, nous, élus et partenaires du Cœur d'Hérault avons adopté en 2014 et qui s'intitule « le Pays rêvé ».

L'un des 6 défis de notre projet de territoire pour les 10 prochaines années est consacré à la jeunesse.

C'est pourquoi nous sommes candidat à l'appel à projet pour le programme d'investissements d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » (programme 411) proposé par l'Etat. Cette candidature, qui s'inscrit dans les politiques Jeunesse déjà mis en œuvre au sein de notre communauté de Communes, mais nous permettra de produire une politique ambitieuse et innovante à une échelle encore plus pertinente. J'apporte, en tant que Président d'une des trois communautés de communes composant le Pays Cœur d'Hérault, tout mon soutien et mon engagement dans la réussite de cette candidature.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

  
Le Président  
Louis VILLARET



Lodève, le 13 mai 2016

A l'intention des membres du jury pour la sélection  
des projets PIA « Projets innovants pour la jeunesse »

*Affaire suivie par : Évelyne Séjourné, DGA Politique de la ville*

Objet : Engagement dans la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet "projets innovants en faveur de la jeunesse" - Programme d'investissement d'avenir

Madame, Monsieur,

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un syndicat mixte qui regroupe 3 intercommunalités dont la Communauté de Communes du Lodevois et Larzac. La Communauté de Communes du Lodevois et Larzac représente 28 communes dont le bourg Centre Lodève, Sous Préfecture.

Lodève travaille depuis de nombreuses années sur le champs de la jeunesse notamment dans le cadre de la politique de la ville avec un service médiation et jeunesse qui répond activement aux problématiques spécifiques des jeunes habitants en quartier prioritaire.

En ce sens, nous sommes engagés sur plusieurs politiques partenariales à l'échelle de la ville et de l'intercommunalité pour favoriser l'accompagnement des jeunes avec l'ensemble des acteurs locaux. Ces politiques territoriales s'intègrent pleinement au Contrat de Ville 2015-2020 adopté en 2015 par la ville et 24 partenaires. Ainsi, 53 fiches actions du Contrat de Ville concerne la jeunesse sur les enjeux « emploi-formation-économie », « habitat-cadre de vie » et « cohésion sociale ».

C'est pourquoi, j'apporte, en tant que Adjoint au Maire de Lodève en charge de la Politique de la Ville et Délégué à la Politique de la Ville à la Communauté des Communes Lodévois et Larzac, tout mon soutien et mon engagement dans la réussite de cette candidature à l'appel à projet pour le programme d'investissements d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » (programme 411) proposé par l'État.

Cette candidature, qui s'inscrit dans les politiques Jeunesse déjà mis en œuvre au sein de notre ville et du quartier politique de la ville, nous permettra de produire une politique ambitieuse et innovante en assurant des complémentarités et en essaimant les pratiques innovantes.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Sébastien Rome**  
Adjoint au Maire de Lodève en charge de la Politique de la Ville  
Délégué à la Politique de la Ville à la Communauté des Communes  
Lodévois et Larzac





Clermont l'Hérault le 14 mai 2016

***Aux membres du Jury de sélection / Programme d'Investissements pour l'Avenir « projets innovants pour la jeunesse »***

Madame, Monsieur

Le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault est implanté sur le territoire du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et a pour objet

- d'accueillir et informer les jeunes de 16 à 26 ans inscrits dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle ayant la capacité et la volonté d'autonomie afin de favoriser leur accès au logement (*Près de 450 jeunes reçus chaque année*),
- d'offrir aux jeunes des services techniques tels que la caution, la sous location (*Gestion de 20 logements de type relais, intermédiation locative, bail glissants sur le territoire*)
- de susciter le partenariat local ou d'y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes en matière de logement (*Projet résidence sociale éclatée, journée du logement des jeunes chaque année en décembre, semaine du logement chaque année en juin*).

Depuis sa création, nous travaillons en étroite collaboration avec la MLJ du Cœur d'Hérault, les communautés de communes du clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ainsi qu'avec le SYDEL du Cœur d'Hérault

Notre volonté est de pouvoir apporter aux jeunes de notre territoire une offre de service adaptée en matière de construction et un parcours résidentiel cohérent. Toutefois, depuis notre création en 2006, nous n'avons pu construire, avec l'ensemble des partenaires locaux, des réponses complètes en matière de logement des jeunes. Aussi, le présent projet, bâti avec l'ensemble des partenaires, et porté par le SYDEL dans le cadre du Programme d'Investissements pour l'Avenir « Projets innovants en faveur de la Jeunesse » nous semble être une vraie opportunité.

Nous nous engageons aux côtés du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et de la MLJ du Cœur d'Hérault à participer activement à la construction d'une politique jeunesse globale et intégrée et plus particulièrement dans toutes les actions relevant de l'accès à un parcours résidentiel. Nous avons d'ailleurs rédigé dans un premier temps cinq fiches actions et si le projet est retenu nous en assumerons la fonction de chef de file et mobiliserons l'ensemble des acteurs du logement avec lesquels nous travaillons déjà.

Le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault est aux côtés du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, des communautés de communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et Lodévois et Larzac ainsi que de la MLJ du Cœur d'Hérault et souhaite vivement la réussite de cette candidature.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes cordiales salutations

M. le Président du CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault

B - Poste



St André de Sangonis,

le 10 mai 2016

**Objet :** Engagement du Conseil de développement auprès du Pays Cœur d'Hérault dans le Programme « Actions plurielles pour Parcours singuliers » lié à la candidature du territoire au Programme « Projets innovants pour la jeunesse »

Madame, Monsieur,

Le Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault, dont j'assume la Présidence, est une instance de concertation et de consultation vient de fêter ses 12 ans d'existence. Son objet est **d'associer les citoyens** à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Pays. Sans nécessairement se limiter à son périmètre territorial, il participe aussi aux réflexions nationales portées par l'Association Nationale des Pôles et des Pays.

Sa finalité est de **rassembler les acteurs de la société civile** du territoire : économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Son ambition est **d'être représentatif** de la diversité des habitants et des organisations du territoire : hommes-femmes, classes d'âge, milieux socioculturels, lieux de vie et d'activité, etc. Ses membres-bénévoles mettent à disposition des différentes collectivités leur **expérience d'usage et de citoyenneté**.

Aussi, le Conseil de développement s'engage auprès du Pays pour assurer une interface particulière avec les jeunes dans le cadre du Programme innovant pour la Jeunesse. Au-delà d'une participation du Conseil de développement aux travaux réalisés par le Pays et ses partenaires, il sera proposé la création d'une commission « jeunesse » au sein du conseil de développement pour proposer une meilleure représentativité des jeunes du territoire au sein de notre instance. Fort de notre expérience en matière de démocratie participative, nous nous proposerons d'accompagner les jeunes vers une montée en compétence de leur capacité à participer aux débats sur les dispositifs qui les concernent et sur l'avenir de leur territoire.

Nous sommes persuadés du bien fondé de la démarche collective qui s'enclenche aujourd'hui sur une politique jeunesse à l'échelle de notre Pays et la sélection de la présente candidature au titre de cet appel à projet serait une formidable opportunité pour mettre réellement en œuvre cette politique.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Josiane LIGONNIERE

Présidente du Conseil de développement

Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault

5 rue de la Lucque - ZAE la garrigue - 34725 Saint André de Sangonis / [codev@coeur-herault.fr](mailto:codev@coeur-herault.fr)

4 ORIENTATIONS Défi	27 Objectifs affichés dans le Défi	4 Objectifs PIA	Les 13 priorités du PLAN PRIORITE JEUNESSE	Les besoins identifiés en CH	Objectifs opérationnels = actions	PILOTE
<p><b>OT1</b> Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire</p>	<p><b>Ob 1.1</b> Définir une politique « Enfance et jeunesse » sur le territoire  <b>Ob 1.2</b> Etablir un contrat « jeunesse et territoire » sur les principes suivants : universalité - transversalité continuité de l'action publique gouvernance avec coparticipation de tous les acteurs concernés  <b>Ob 1.3</b> Se donner des priorités dans le contrat « Jeunesse et territoire » : formation et insertion professionnelle, lien avec les institutions en charge des politiques jeunesse, articulation avec le monde de l'entreprise et la prospective en matière d'adaptation et d'employabilité  <b>Ob 1.4</b> Projet Jeunesse doit aussi prendre en compte les questions de mobilité, logement et santé  <b>Ob 1.5</b> Proposer un suivi-évaluation en continu</p>	<p>A. développer une offre éducative, culturelle, sportive, et les opportunités pour les jeunes de s'engager (renforcer la culture de l'initiative et de la responsabilité chez les jeunes),</p> <p>B. informer, orienter et accompagner les jeunes, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle dans un objectif de réduction des inégalités,</p> <p>C. accompagner et structurer des parcours éducatifs pour prévenir le décrochage scolaire ou universitaire,</p> <p>D. améliorer l'employabilité des jeunes et développer des partenariats avec les entreprises (renforcer le rapprochement des jeunes avec les entreprises ainsi que leur culture de l'entrepreneuriat, en articulation avec les moyens qu'y consacre déjà le PIA).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chantier 1 : créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation</li> <li>Chantier 2 : promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire</li> <li>Chantier 3 : améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins</li> <li>Chantier 4 : faciliter l'accès des jeunes au logement</li> <li>Chantier 5 : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes</li> <li>Chantier 6 : sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes</li> <li>Chantier 7 : favoriser les parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire</li> <li>Chantier 8 : favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audio-visuelle et numérique de qualité</li> <li>Chantier 9 : développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'internet</li> <li>Chantier 10 : accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes</li> <li>Chantier 11 : promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes</li> <li>Chantier 12 : renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public</li> <li>Chantier 13 : conforter les liens entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> sur le parcours éducatif : Avoir une approche partagée sur la question du décrochage scolaire, éviter les ruptures de parcours en faisant du lien avec les actions Aide aux devoirs, les établissements scolaires, et les structures d'insertion...</p> <p><input type="checkbox"/> sur l'engagement des jeunes : Créer des actions permettant d'améliorer la participation des jeunes aux décisions les concernant (Comité participatif, Parlement des jeunes)</p> <p><input type="checkbox"/> Sur l'accès à l'autonomie : répondre au principe du droit à l'accompagnement (loi du 18/01/2005), en mettant en oeuvre le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi dans une politique territoriale intégrée et prenant en compte les dimensions suivantes : éducation, formation, logement, emploi, santé, mobilité, culture</p> <p><input type="checkbox"/> Sur l'accès à l'alternance / la formation : création d'un CFA interprofessionnel sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Sur l'accès à l'emploi : Mettre en place les dispositifs de politiques publiques pour l'emploi en les articulant avec les partenaires du monde économique, développer des actions de promotion sur le secteur de l'ESS, créer une pépinière d'initiatives / jeunes</p> <p><input type="checkbox"/> Sur le parcours locatif : concrétiser le projet Résidence sociale élargie portée par le CLLAJ depuis 2010</p> <p><input type="checkbox"/> Sur la mobilité : mettre en cohérence sur le territoire les différentes initiatives déjà prises et créer un lieu ressource et de promotion des actions mobilité locale, nationale, internationale</p> <p><input type="checkbox"/> Sur l'accès aux droits et à un parcours de santé : amplifier et diversifier les actions portées par l'ESJ du Cœur d'Hérault</p> <p><input type="checkbox"/> sur l'accès à la culture : amplifier et développer les actions pour les jeunes dans le CTEAC du Cœur d'Hérault</p> <p><input type="checkbox"/> sur l'accès aux activités physiques et sportives : répondre aux besoins déjà identifiés par Hérault Sports et les services jeunesse des communautés de communes</p>	<p>En rouge ACTIONS PHASE 1 (2017-2018) En bleu ACTIONS PHASE 2 (2018-2020)</p> <p><b>Engagement et participation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A1 Pilotage et gouvernance et information partagés</li> <li>A2 Mise en œuvre de l'évaluation du programme PIA</li> <li>A3 Parlement et Conseil de développement jeunes</li> <li>A4 Développer et asseoir un parcours d'engagement citoyen</li> <li>A5 Réseau d'acteurs pour la jeunesse</li> </ul> <p><b>Accès à l'autonomie et à l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A6 Accéder à un parcours d'accompagnement vers l'autonomie sur le territoire</li> <li>A7 Espace initiatives et entrepreneuriat</li> <li>A8 « Sport dans la place » Sports et insertion</li> <li>A9 Mobiliser le dispositif PLIE pour impulser des chantiers d'insertion jeunes</li> </ul> <p><b>Accès à un parcours résidentiel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A10 Créer des places d'hébergement d'urgence pour les jeunes</li> <li>A11 Confortation des logements relais du CLLAJ</li> <li>A12 Réaliser un volet jeunesse dans les PLH</li> <li>A13 Informer et accompagner pour loger les jeunes dans le cadre de la mobilité professionnelle</li> <li>A14 Coopération et colocation</li> <li>A15 Résidence sociale jeunes</li> </ul> <p><b>Parcours éducatif, alternance et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A16 Partenariat et alternance : promouvoir l'apprentissage en implantant des UFA sur le territoire</li> <li>A17 Décrochage scolaire</li> <li>A18 Maison des compétences</li> <li>A19 Boîte à outils CISP</li> <li>A20 Accueil Jeunes en Cœur d'Hérault</li> </ul> <p><b>Accès à la culture et aux activités physiques et sportives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A21 Accès aux pratiques artistiques</li> <li>A22 Rencontres culturelles</li> <li>A23 Médiation des patrimoines</li> <li>A24 Tremplin pour les métiers d'art-</li> <li>A25 Initiatives Sport-et Culture « Cultive ton sport, sportive ta culture »</li> <li>A26 Actions éducatives territoriales et territoire</li> </ul> <p><b>Mobilité pour tous</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A27 Développer un plateforme Mobilité à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault</li> <li>A28 Mobilité internationale</li> </ul> <p><b>Accès aux droits et à la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A29 Référent justice/MLJ</li> <li>A30 Repérage des jeunes les plus éloignés des dispositifs existants et amélioration de leur accès à la santé</li> <li>A31 Programme territorial de prévention</li> <li>A32 Santé mentale des jeunes</li> <li>A33 Accès aux droits et soins des jeunes en situation de fragilité</li> </ul>	<p>SYDEL SYDEL SYDEL MLJ CD 34 MLJ MLJ Hérault Sport PLIE du pays Cœur d'Hérault CLLAJ CLLAJ Les 3 ComCom CLLAJ Les 3 ComCom CLLAJ Région LR-MP Etat CCLL Ville de Lodève Etat CAF Les 3 ComCom Les 3 ComCom Les 3 ComCom SYDEL Hérault Sport CD34 SYDEL MLJ MLJ MLJ MLJ MLJ</p>
<p><b>OT2</b> Replacer les jeunes au centre des dispositifs</p>	<p><b>Ob 2.1</b> Intégrer et impliquer les jeunes dans la définition et la mise en œuvre de cette politique jeunesse  <b>Ob 2.2</b> Présence de représentants des jeunes au sein des différentes instances (méthodes participatives)  <b>Ob 2.3</b> Généraliser et faire émerger toute action permettant une implication citoyenne des jeunes  <b>Ob 2.4</b> Soutenir les activités liées à l'éducation à l'environnement et au territoire  <b>Ob 2.5</b> Identifier et fédérer les relais actifs / jeunesse, les lieux ressources  <b>Ob 2.6</b> S'appuyer sur les structures sportives, culturelles, de loisirs</p>					
<p><b>OT3</b> Encourager les liens sociaux et intergénérationnels</p>	<p><b>Ob 3.1</b> Soutien aux initiatives permettant de développer du lien social (enjeu de cohésion sociale pour le territoire)  <b>Ob 3.2</b> Mise en réseau des lieux d'accueil et d'information  <b>Ob 3.3</b> Etablir une Charte de l'intergénérationnel et valoriser les relations inter générationnelles  <b>Ob 3.4</b> Encourager le bénévolat, le soutien à la vie associative,  <b>Ob 3.5</b> Développement des services civiques  <b>Ob 3.6</b> Soutien à la parentalité  <b>Ob 3.7</b> Formation des personnels petite enfance, enfance jeunesse  <b>Ob 3.8</b> Développement des alliances éducatives</p>					
<p><b>OT4</b> Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité</p>	<p><b>Ob 4.1</b> Veiller à l'équilibre territorial  <b>Ob 4.2</b> Orienter aussi le Contrat Local de Santé sur la question des jeunes</p>					